

Gaumont et Légende
présentent

JEAN RENO MÉLANIE LAURENT GAD ELMALEH RAPHAËLLE AGOGUÉ

un film de
ROSE BOSCH

LA RAFLE.

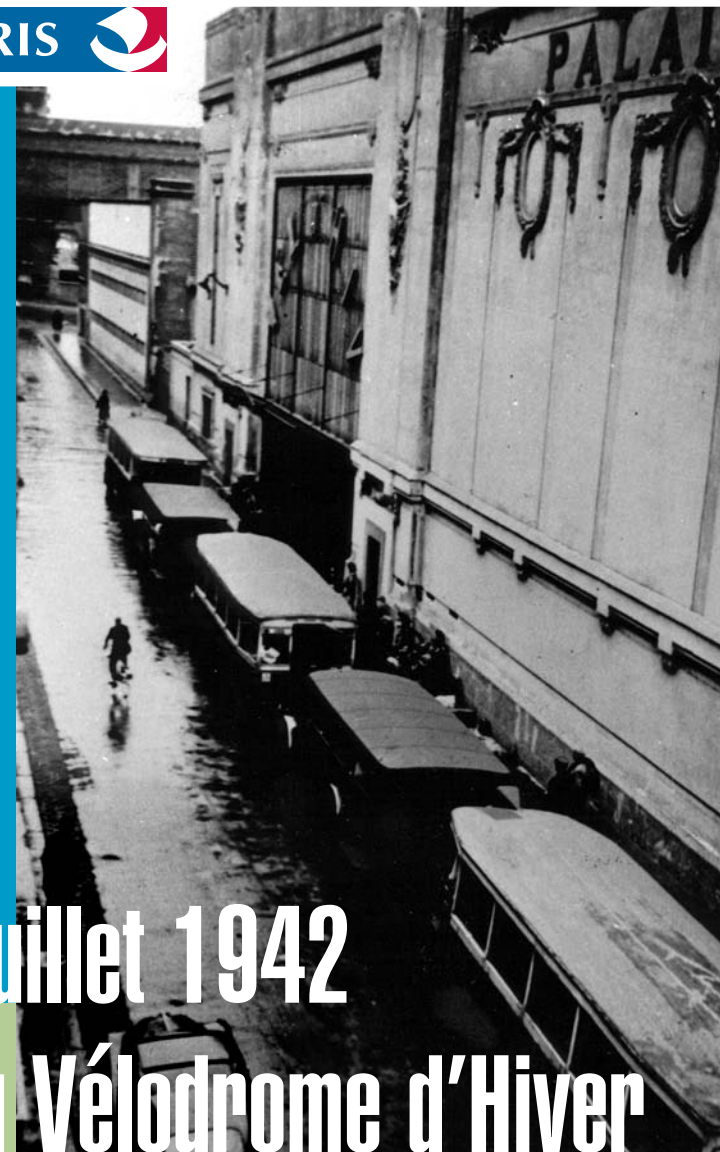
Paris,
16 juillet 1942,
4 heures du matin...



MAIRIE DE PARIS



Adam
Rayski



16 et 17 juillet 1942
La rafle du Vélodrome d'Hiver

SORTIE NATIONALE LE 10 MARS 2010

L'ÉPIQUE
L'ÉPIQUE



16 et 17 juillet 1942

La rafle du Vélodrome d'Hiver

Préface



Juillet 1942 : près de quatorze mille Parisiens, hommes, femmes et enfants sont raflés par le gouvernement de Vichy et entassés dans un vélodrome, tragique antichambre des camps de la mort. Simplement parce qu'ils étaient juifs.

La rafle du Vel' d'Hiv' demeure une tache indélébile sur l'histoire de notre pays et de notre cité. Personne ne devra jamais oublier qu'au XX^e siècle, à Paris, dans la ville des Lumières, des hommes ont été persécutés et déportés en raison de leur identité, parce que d'autres les jugeaient « différents ». Paris se souvient avec tristesse de la souffrance des victimes et de ces jours noirs où, bafouant la dignité, des bourreaux français insultèrent la conscience humaine.

Mais Paris doit aussi se souvenir du courage et de la solidarité de son peuple, de ces Justes, héros anonymes et discrets qui se levèrent contre la haine antisémite, cachèrent et protégèrent des Juifs. Ces Parisiens-là ont sauvé des milliers de vie, ainsi que l'honneur de notre ville et de notre pays. Leur courage nous enseigne qu'il y a toujours d'autres alternatives à la lâcheté et à la résignation. C'est ce message essentiel que je retiens de la lecture de ce texte qu'avait écrit ce grand résistant, Adam Rayski. J'ai souhaité qu'à l'occasion de la sortie du film *La Rafle* cette plaquette soit republiée afin de contribuer à servir la mémoire d'un acte unique par son horreur dans l'histoire de Paris.

Ne jamais oublier, c'est un enjeu de civilisation.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bertrand Delanoë'.

Bertrand Delanoë
Maire de Paris

Adam Rayski

Le 12 mars 2008, Adam Rayski nous quittait. Cet homme avait appartenu à cette poignée de héros anonymes qui prirent des risques incalculables pour s'opposer à la barbarie nazie. Adam Rayski ne fut pas que le responsable de la section juive de la MOI pendant la guerre. Il en a été aussi un de ses historiens, écrivant avec Stéphane Courtois et Denis Peschanski en 1989, *Le Sang de l'étranger*, première histoire de la MOI. Adam Rayski avait accompagné depuis 2001 le travail de mémoire et d'histoire de la Mairie de Paris, rédigeant notamment plusieurs plaquettes à l'attention des jeunes, notamment sur *L'Affiche rouge*, le *Stand de tir de Balard*, deuxième grand lieu de massacre de résistants après le Mont Valérien, et la « rafle du vélodrome d'Hiver ».

Comme l'an passé pour *L'Affiche rouge*, nous avons décidé de republier à la sortie du film *La Rafle*, le document sur *La Rafle du Vélodrome d'Hiver*. Ce document que certains pourront juger incomplet, est aussi le témoignage d'un homme qui fut non seulement témoin de cet acte odieux, mais acteur de cette Résistance au nazisme. C'est pourquoi, nous le republions comme tel sans en changer une ligne car c'est une pièce de plus qu'il apporte dans l'élaboration de la mémoire collective de notre capitale.

Sommaire

Avant-propos d'Adam Rayski 6

L'escalade 8

La mise en place de la solution finale	11
Les camps du Loiret, l'antichambre de la déportation	14
L'étoile jaune	16
À la recherche d'une stratégie de salut	19
Le soir du 15 juillet	22

L'horreur 30

« Vent printanier », ou la rafle de la mort	32
Pierre Laval ordonne la déportation des enfants ...	36
L'enfer du Vélodrome d'Hiver	38
La face cachée de la rafle	42

L'espoir 50

Pourquoi la rafle n'a pas atteint son objectif ?	52
Des enfants cachés témoignent	54
Les bagnes de femmes et d'enfants :	
Beaune-la-Rolande et Drancy	57
La déportation des enfants	62
Départ vers une « destination inconnue »	64
Lettre d'une enfant juive au maréchal	68

Annexes 72

Avant-propos

L' historiographie de cette période s'attache, non sans raison, à rendre hommage à la population parisienne pour son admirable attitude envers les Juifs durant les terrifiantes journées de juillet 1942, attitude de solidarité et de complicité actives. En ouvrant leur cœur et les portes de leurs logements afin d'héberger hommes, femmes et enfants, les Parisiennes et les Parisiens se sont dressés contre la législation raciste et la chasse aux Juifs. Ainsi ont-ils obéi à leur conscience de citoyens attachés profondément aux valeurs humanistes de la France.

Il s'agissait d'un engagement, à la fois moral et politique : face à la barbarie, ils ont sauvé l'honneur de la capitale.

Or, pour qu'il y ait eu *complicité*, il avait fallu, au préalable, que les Juifs cessent de se comporter en *objets*, en victimes passives, qu'ils réagissent en *sujets* et acteurs du drame dans lequel ils avaient été projetés. Documents et témoignages attestent que la réaction des Juifs parisiens avait pris la dimension d'un sursaut, d'une contre-action avec des résultats importants : au moins dix à onze mille rescapés qui doivent leur salut, avant tout, à leur propre courage.

« Si les Juifs traqués ont pu s'appuyer sur l'aide de divers secteurs de la population, ils ont surtout trouvé dans cette solidarité des raisons de ne pas se résigner et la certitude qu'ils devaient être, eux-mêmes, les propres acteurs de leur survie. » (Pierre Laborie)

Ils étaient donc plusieurs milliers d'hommes et de femmes, accompagnés ou non d'enfants, qui se sont mis en situation de combat. Cette action pour la survie n'aurait certainement pas eu les mêmes résultats *« dans une France majoritairement antijuive »*.

Adam Rayski

L'esca lade

Du décret signé par le maréchal Pétain le 4 octobre 1940 autorisant l'internement dans des camps spéciaux des « ressortissants étrangers de race juive », jusqu'à la circulaire du 13 juillet 1942, véritable « plan de guerre » du préfet de police de Paris – qui détaille minutieusement la vaste opération d'arrestations et de rassemblement des Juifs étrangers de la capitale –, les événements vont s'enchaîner dans une mise en scène qui aboutit à la tragédie des 16 et 17 juillet 1942 : la rafle du Vélodrome d'Hiver. ■

Nous, Maréchal de France, Chef de l'Etat Français,
Le Conseil des Ministres entendu,
Décrétons :

ART. 1^{er}. — Les ressortissants étrangers, de race juive, pourront, à dater de la promulgation de la présente loi, être internés dans des camps spéciaux...

Fait à Vichy, le 4 octobre 1940.

Ph. PETAIN.

Un des premiers décrets de Philippe Pétain.

La mise en place de la solution finale

« Se débarrasser des Juifs sans faire trop de bruit. »

Dans une lettre du 28 février 1941 à l'état-major administratif à Paris, l'officier SS-Standartenführer Helmut Knochen, chef de la SIPO (police de sécurité) et du SD (service de sécurité-Gestapo) pour la France, insiste sur l'urgence d'une *action foudroyante* : la création de camps de concentration pour les Juifs.

L'opinion d'Helmut Knochen sur les chances de contamination des Français par l'idéologie raciste n'est pas sans intérêt pour l'étude de l'état d'esprit de l'opinion publique. « *Il s'est avéré – constate Helmut Knochen, qui, en sa qualité de chef du service de sécurité, est évidemment bien informé – que le développement des sentiments antijuifs chez les Français n'est guère possible sur le plan idéologique.* » En revanche, il croit qu'en faisant participer la population au produit de la spoliation, « *l'approbation de la lutte contre les Juifs pourrait être obtenue plus facilement.* ». Il précise son idée : « *L'internement dans les camps de concentration d'environ 100 000 Juifs étrangers habitant à Paris donnerait à de nombreux Français l'occasion de passer d'un niveau inférieur à la classe moyenne.* » Un constat prémonitoire sur l'échec de l'entreprise d'asservissement moral des Français qui, selon lui, ne saurait se faire que par voie de corruption.

À Berlin et à Paris, les services allemands amorcent la préparation politique et matérielle de la déportation des Juifs sur une vaste échelle. Selon le consul allemand à Vichy, il serait possible de compter sur un accord des Français pour « transporter par mois 1 000 à 5 000 Juifs [...] qui seraient mis à notre disposition [...], même en zone non occupée ». Il se félicite de ce que « le gouvernement français serait heureux d'être débarrassé des Juifs d'une manière quelconque, sans faire trop de bruit » (lire plus loin « Les camps du Loiret », page 14).

Les autorités allemandes semblent avoir bien jaugé la disponibilité française à coopérer aux déportations même si, au cours des pourparlers qui s'engageaient, les représentants de Vichy, René Bousquet (secrétaire général à la Police) et Jean Leguay (son délégué en zone occupée) exprimaient parfois des réserves, motivées surtout par la crainte du chef de l'État des réactions négatives de l'opinion publique. Entre le 27 mars 1942, jour du départ du premier convoi de déportés de Compiègne, et le 5 juin, date du deuxième convoi de

France, s'écoulent deux mois sans qu'aucun train ne soit parti en direction de l'Est. Les déportations ne reprennent que le 22 juin. Ce temps d'accalmie relative s'explique par la mobilisation totale du matériel ferroviaire indispensable à la préparation de l'offensive de printemps sur le front russe. En effet, le SS-Obersturmführer Dannecker (chef du service des affaires



René Bousquet (à gauche) sert la main de Reinhard Heydrich (adjoint d'Heinrich Himmler), lors de leur rencontre à Paris le 6 mai 1942, où il promet la participation de la police française aux rafles dans les deux zones (photo CDJC). Reinhard Heydrich sera exécuté trois semaines plus tard (le 27 mai), à Prague (Tchécoslovaquie), par des agents envoyés par Londres.

juives de la Gestapo en France), qui revient de Berlin (le 11 mars 1942), où il a rencontré son chef Adolf Eichmann, avec pour tout résultat un seul train, explique : « Le SS-Obergruppenführer Heydrich a réussi à obtenir qu'un train soit mis à notre disposition. » Soucieux également de s'assurer l'adhésion politique et la coopération pratique du gouvernement français, les Allemands semblent dominer leur impatience de voir les déportations prendre la cadence voulue. À Berlin, on s'attend à ce que la déportation de France touche 100 000 Juifs, à trouver dans les deux zones, dans un délai de huit mois.

Les Allemands, eux, ne font pas mystère de leur intention de déporter tous les Juifs de France, sans exception. Ils n'ont pas cessé d'affirmer que l'évacuation des Juifs étrangers n'est qu'une première phase. Pour l'ambassadeur Otto Abetz, « il y a lieu, dans l'intérêt de l'effet psychologique auprès de la grande masse du peuple français, de faire en sorte que les mesures d'évacuation commencent par toucher les Juifs d'origine étrangère ». Berlin espère réussir à faire entrer les Français à petits pas dans la logique de la persécution.

L'accord est pratiquement entériné par le Conseil des ministres du 3 juillet 1942 à Vichy, qui n'engage pas sa responsabilité de façon formelle car il se borne à écouter la communication de Pierre Laval, où ce dernier « fait le point sur la question juive ». Les ministres se désintéressent-ils de la question ? Il n'y a pas eu d'échange de vues après l'exposé de Pierre Laval, parfaitement expurgé des détails. Tout juste une approbation par le maréchal sur la distinction à faire entre Juifs français et Juifs étrangers, qu'il estime « juste et [qui] sera comprise par l'opinion ». En effet, tant Philippe Pétain que Pierre Laval, redoutant que ne s'établisse une « confusion entre la déportation des Juifs » et le départ des travailleurs français pour l'Allemagne, insistent sur la distinction entre les Français et les « déchets » que sont les Juifs étrangers. « Cette distinction sera mieux comprise par l'opinion », déclare le maréchal Pétain. De même, Pierre Laval s'attend à une réaction plus favorable de l'opinion dans le cas où « les mesures ne devraient concerner que les Juifs apatrides ».

Sur quoi Pierre Laval et le maréchal se trompent, comme la suite des événements le démontrera. ■

Les camps du Loiret, l'antichambre de la déportation

**« Français !
Il faut que nous trouvions parmi vous
un Émile Zola qui élève contre
ce crime son puissant *J'accuse* ».**

Appel de l'Union des femmes juives aux Parisiens

Dès juin 1941, l'occupant et Vichy vont amorcer la longue série d'internements des Juifs dans le cadre du plan de déportation dit de « *débarras* ». Ce sera le mercredi 14 mai, avec l'arrestation de près de 4 000 Juifs, polonais pour la plupart, qui seront emmenés par la gendarmerie française dans les camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande (Loiret), ayant servi précédemment comme camps de prisonniers, passés sous l'administration française. Ce sera ensuite l'opération des 20, 21 et 22 août, dirigée contre des Juifs étrangers et aussi contre des Juifs français dans le XI^e arrondissement : toutes ces personnes découvrent le camp de Drancy, sans soupçonner le rôle qu'il est appelé à jouer dans la tragédie dont ils seront les victimes. Et finalement, la rafle du 12 décembre des « *notables juifs français* », sous prétexte de représailles pour les attentats. Un plan qui est conduit avec une logique manifeste et qui atteindra son point culminant à la mi-décembre, avec l'exécution de 53 otages juifs et autant de non-juifs.

La presse collaborationniste de Paris, les journaux de la zone Sud justifient systématiquement les internements dans les camps du Loiret ou de Drancy, présentant les hommes comme des trafiquants de « *marché noir* ». L'Union des femmes juives (MOI) réagit par un tract adressé à la population française. Son texte est particulièrement significatif pour



Rafle d'août 1941.
Les Juifs arrêtés
seront internés
au camp de
Drancy.

l'orientation de la résistance juive, qui se donne pour but de briser l'isolement dans lequel les Juifs ont été placés. Il leur faut des alliés pour leur combat.

Le tract souligne que, dans leur grande majorité, ils sont des tailleurs, menuisiers, cordonniers, fourreurs... « *qui vivent de leur dur travail, mais pas de spéculation* ». De surcroît, 60 à 70% des internés étaient volontaires dans l'armée française. Et, pour conclure, ce cri du cœur : « *Français ! Il faut que nous trouvions parmi vous un Émile Zola qui élève contre ce crime son puissant "J'accuse" [...]. Nous faisons appel à vous au nom de votre glorieux passé, au nom de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, au nom de vos grands hommes, comme Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, Victor Hugo, Émile Zola et Jaurès, pour que vous vous joigniez à notre protestation.* »

Les milieux modestes des Juifs d'Europe de l'Est, même si leur culture française laissait beaucoup à désirer, étaient tous imprégnés d'une certaine idée de la France et de l'éducation laïque donnée aux enfants à la communale. Et on n'ignorait pas que ces noms incarnaient la justice et, d'une façon générale, la permanence de la France, celle de 1789. ■

L'étoile jaune

« Ô Dieux! Fallait-il vraiment que ce fût, pour finir, cette étoile-là. »

Après de multiples conférences entre les chefs de la Gestapo et les délégués du gouvernement de Vichy, il fut décidé que le port de « l'insigne » – c'est-à-dire l'étoile jaune – deviendrait obligatoire à partir du 7 juin 1942 pour tout Juif ayant atteint l'âge de six ans. Les Juifs de la zone non occupée en seront exemptés, suite au refus du gouvernement de Vichy d'appliquer ce décret. Un refus motivé avant tout par la crainte de réactions de réprobation de la part des Français. Cette appréhension se révélera exacte.

La préfecture de police avait, compte tenu du recensement, préparé des étoiles pour 110 000 personnes environ. Finalement, 83 000 Juifs se sont présentés dans les commissariats de la capitale pour retirer l'étoile. Ce chiffre – en-dessous des prévisions – n'avait pas manqué d'inquiéter la police. D'une façon générale, les porteurs de l'étoile furent fort étonnés, le premier jour, de se voir salués par le public et de constater bien d'autres gestes de sympathie.

Combien furent-ils, les Parisiens et Parisiennes, qui ont trouvé, le jour de l'entrée en vigueur de l'ordonnance, « cent moyens » pour manifester leur solidarité avec les Juifs et leur réprobation de l'infamante mesure ? Dans un premier temps, les Renseignements généraux notent que « le public est resté indifférent aux récentes mesures imposées aux Juifs ; seuls les intéressés s'en sont montrés affectés ». Ces derniers ont manifesté leur crainte de se voir ainsi désignés aux brimades possibles de la part de certains éléments de la population. En effet, de légers incidents ont marqué la première journée du port de l'insigne. « Dans le courant de l'après-midi, vers 16 h 15, une douzaine



Le journal – clandestin – frappe fort et avec un humour ridiculisant les racistes nazis (numéro de juillet 1942).

de membres du Rassemblement national populaire (groupement de collaborationnistes), boulevard de la Madeleine et rue Royale, incitaient le personnel des cafés à ne pas servir les Juifs et ont forcé ceux qui consommait sur les terrasses à rentrer à l'intérieur. Vers 17 h 30, des faits analogues se produisent sur les Champs-Élysées, avenue de Wagram et avenue des Ternes, à l'initiative de jeunes gens ayant à leur tête des membres de la Légion volontaire française (Légion antibolchevique) en tenue.

Le service d'ordre a, en revanche, procédé à quelques arrestations sur la voie publique pour infraction à l'ordonnance. Ainsi, sans insigne : 14 ; en règle, mais ayant manifesté contre le port : 2 ; aryens porteurs de l'étoile : 3 ; insignes fantaisistes : 12 ; escarmouches entre Juifs et leurs "adversaires" : 9 personnes arrêtées. Le port d'insignes "fantaisistes" est attribué par la police aux "milieux estudiantins où quelques éléments ont, de cette façon, marqué leur opposition.»

Helmut Knochen, qui ne semble pas partager l'optimisme de la police française, est frappé par le « peu – ou pas du tout – de compréhension » dont ont fait preuve « de larges milieux de la population » pour l'étoile jaune. Les Français plaignent les « pauvres Juifs, en particulier les enfants ». Selon lui, la police allemande a eu connaissance de quarante cas de non-Juifs qui, « par sympathie pour les Juifs », ont mis l'étoile jaune portant des inscriptions tels que « Swing, Sasou [bien entendu zazous - NDA], victoire, catholique... » Une façon, estime-t-il, d'exprimer en même temps des opinions anglophiles.

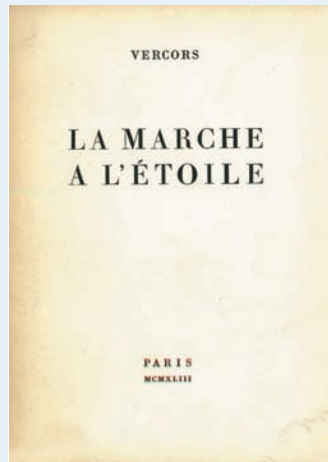
Avec les jours qui passent, une évolution de l'opinion se dessine qui accentue le sentiment de réprobation. Au point que la police corrige ses premières observations : *« L'application de l'ordonnance, [...] bien qu'ayant laissé le public, en apparence, indifférent, n'en a pas moins heurté les sentiments de bon nombre de Parisiens qui ne voient pas dans cette mesure une nécessité d'intérêt national. »* ■

Vercors - La marche à l'étoile

Une autre réaction remarquable, tant par la qualité de l'auteur que par sa forme, est celle de l'écrivain et résistant Vercors, de son vrai nom Jean Bruller, qui écrit « à chaud » un roman intitulé *la Marche à l'étoile*. Publié clandestinement en 1943 (Éditions de Minuit), le livre connaîtra une diffusion exceptionnelle pour l'époque.

« C'était une de celle-ci (une étoile jaune), par un clair matin de juin, qui s'avancait vers moi. Comme toujours, je rougis (je n'ai jamais pu en croiser une, pas une fois, sans rougir). Et déjà je détournais la tête, avec cette lâcheté misérable qui m'empêche toujours de lancer dans un regard le message de fraternité qui, seul, pourrait atténuer mon humiliation... »

Le héros du roman, Thomas Moritz, un protestant « demi-juif » réfugié de Moravie, a une confiance absolue en la France, celle de 1789, qui devient « son étoile » vers laquelle il est toujours en marche. Le voyant venir l'étoile jaune sur la poitrine, sachant que son ami ira inexorablement vers la mort, Vercors pousse ce cri silencieux. *« Ô Dieux ! Fallait-il vraiment que ce fût, pour finir, cette étoile-là. »*



À la recherche d'une stratégie de salut

« Sur l'horloge de l'Histoire, les aiguilles avançaient plus vite pour les Juifs que pour les autres peuples. »

Par cette pensée, nous avons, en été 1942, résumé toute la singularité de la condition juive en Europe et en France, c'est-à-dire l'existence de « deux temps », plus précisément de deux rythmes : la réalisation du programme des internements et des déportations des Juifs vers les camps de la mort avançait plus vite que les opérations militaires. En d'autres termes, « l'extermination des Juifs » risquait d'atteindre son but avant la fin de la guerre contre l'Allemagne nazie.

Le propos suivant d'un haut fonctionnaire nazi au ministère des Affaires étrangères à Berlin, Franz Radenmacher – qui ne manque pas de franchise –, confirme indirectement la justesse de la perception du danger par la direction de la Résistance : *« Plus fortement se dessinera la victoire allemande et plus importantes et pressantes deviendront les tâches de notre section, la question juive devant être résolue uniquement au cours de la guerre, car elle doit être liquidée sans que le monde entier ne se répande en cris. »*

Une stratégie efficace de défense devait donc tenir compte du temps qui pressait et ne pas adopter la perspective de la résistance générale et de l'ensemble des puissances alliées, qui considéraient que les souffrances du peuple juif prendraient fin, *ipso facto*, avec la défaite d'Adolf Hitler.

L'autre composante, non moins importante et décisive de notre stratégie, était la prise en compte de l'*alternative française* offrant aux victimes juives « un choix dramatique : se soumettre à la législation, respecter

ordonnances et décrets, c'est-à-dire rester prisonnier de l'ennemi, ou se mettre volontairement hors la loi, ce qui signifiait pour chaque individu l'entrée dans la clandestinité. Cela fut possible grâce à la fidélité de millions de Français et de Françaises à leur tradition humaniste.»

La suite des événements confirmera cette espérance : tant que l'homme reconnaîtra dans l'« Autre » son semblable, on ne saurait désespérer de l'avenir. Tant que la France se reconnaîtra dans celle qui est restée fidèle, pendant les années noires, aux valeurs qui fondèrent son identité, elle sauvegardera sa liberté et la grandeur du pays des droits de l'homme. ■



Les Juifs de la zone occupée doivent remettre leurs postes de radio aux commissariats de police. Il leur est interdit de savoir.

L'appel à la désobéissance*

*L'ennemi prépare un crime inouï
contre la population juive*

Frères et sœurs,

Il y a quelques semaines, les assassins de la Gestapo nous ont imposé le port de l'étoile jaune. Ils pensent ainsi exciter contre nous le peuple français et ainsi renforcer leur système oppressif. Mais leur calcul était faux. Le peuple français a vu dans l'étoile jaune un signe de leur barbarie et a exprimé aux Juifs sa sympathie et sa solidarité.

Compte tenu de cet échec, les hitlériens se préparent à passer à une nouvelle offensive contre les Juifs. D'après les informations que nous recevons de source sûre, les Allemands vont organiser une rafle et une déportation massive de Juifs. Le plan d'extermination des Juifs doit être un avertissement pour les Français qui s'opposent à la mise en esclavage de leur pays et veulent vivre comme des gens libres et comme des citoyens.

Frères juifs ! Le danger est grand ! Nous considérons de notre plus grand devoir de vous alerter. Les bandits hitlériens sont prêts à tous les crimes.

Fermer les yeux devant la réalité tragique est égal à un suicide !

Ouvrir les yeux, reconnaître le danger, conduit au salut, à la résistance, à la vie.

La question qui se pose pour chaque Juif est : que faire pour ne pas tomber dans les mains des bandits SS ? Que faire pour hâter leur fin et ma libération ? Que doit faire chaque homme juif ? Chaque femme juive ? Chaque jeune Juif ?

1. Ne pas attendre à la maison les bandits. Prendre toutes les mesures pour se cacher et pour cacher en premier lieu les enfants avec l'aide de la population française sympathisante.

2. Après avoir garanti sa propre liberté, adhérer à une organisation de combat patriotique pour battre l'ennemi sanguinaire et venger ses crimes.

3. Si l'on tombe entre les mains des bandits, résister par tous les moyens. Barricader les portes, appeler à l'aide. On n'a rien à perdre. On peut juste y gagner la vie. Chercher sans cesse à fuir.

Pas un Juif ne doit tomber victime de la bête hitlérienne assoiffée de sang. Chaque Juif libre et vivant est une victoire sur notre ennemi.

* Appel publié par l'Organisation de résistance juive Solidarité (MOI) daté de fin juin 1942.

Le soir du 15 juillet

Souvenir de l'auteur

Le soir du 15 juillet, je rentrais à Paris par le train de Versailles-Rive gauche, pour descendre à la station Champ-de-Mars. J'avais hâte de rentrer chez moi – c'est-à-dire ma planque –, une chambre de bonne, 33, rue du Laos, qu'une vieille rentière me sous-louait. Mes jambes étaient lourdes d'une trentaine de kilomètres. Tous les rendez-vous, nous les avons faits à pied, de Saint-Germain à Versailles, en passant par Bougival, Marly, Vaucresson, afin d'éviter les gares pour des raisons de sécurité.

Dans les allées du Champ-de-Mars, des mamans surveillaient leurs enfants, des vieux profitaient des derniers rayons du soleil et goûtaient l'air, qui s'était rafraîchi après une journée chaude et lourde. Tout était paisible, les gens comme la nature.

Absent de Paris toute la journée, j'ignorais que la date de la rafle, que nous considérions comme imminente, était fixée pour le lendemain. Cependant, en croisant ma logeuse dans l'escalier, celle-ci me dit : « *On va envoyer les Juifs à Jérusalem.* » Encore une rumeur... J'ai eu toutefois du mal à m'endormir : ces quelques mots, *a priori* absurdes, ne me quittaient pas. Finalement, je les ai interprétés comme une allusion à la rafle.

Le lendemain, mon premier rendez-vous était fixé à 9 heures au métro Passy. J'étais en train de descendre l'escalier conduisant vers les quais, lorsque mon regard fut capté par des autobus de la RATP tournant en direction du pont de Grenelle, aujourd'hui pont de Bir-Hakeim. Leur aspect insolite me frappa dans l'instant. Sur les plates-formes arrière, on voyait un agent de police entouré de paquets, de valises et de toutes sortes de baluchons.

« *Mon Dieu ! Mais c'est de la literie juive* », allais-je m'exclamer. De loin, j'avais reconnu les couettes et les édredons ouatés et repiqués, dont on



16 juillet 1942 :
les autobus devant
le Vel' d'Hiv'.

faisait usage en Europe centrale, que les immigrants avaient tenu à emporter avec eux en France, ignorant son climat ou obéissant à un réflexe acquis au cours d'exils successifs. Ils prenaient toujours un oreiller ; ils étaient sûrs de cette façon d'avoir où « mettre la tête ».

Avant de s'engager sur le pont, les autobus ralentissaient et je pus apercevoir quelques visages. Plus de doute possible, rien qu'à la tristesse de leur expression, je savais à quoi m'en tenir. Mes genoux ployaient sous mon corps, il fallut que je m'accroche à la rampe.

Savoir, un devoir moral

L'obligation de savoir, élevée au rang d'un impératif moral, c'est ainsi que Bertrand Poirot-Delpech l'a perçue, encore élève au lycée Louis-le-Grand. « Chercher à savoir devient un devoir quand les petits Silbermann commencent à manquer la classe. » Ces fortes paroles, il les a prononcées sous la Coupole, en souvenir de son camarade de classe Youra Riskine. « Juif d'Odessa, Riskine, rappelle Poirot-Delpech, éblouissait notre classe de seconde à Louis-le-Grand par ses dons de pianiste, de poète, de clown, d'ami. Il n'y avait plus de petits crétins pour l'humilier, comme à Janson du temps de Silbermann, ce n'était plus la peine : un certain III^e Reich s'y employait. Un matin de 1944, l'élève Riskine, quatorze ans, a été arrêté avec sa mère : direction Auschwitz ! Nous ne soupçonnions pas la suite. Le professeur de latin, à qui nous signalions que l'angine de Riskine menaçait de durer, a baissé les yeux vers son Lucrèce : "Pas de politique au lycée, a-t-il marmonné. Reprenons, je vous prie, Suave mari magno..." Vous savez : Qu'il est doux quand les flots se déchainent et qu'on est sur la terre ferme... »

Et Bertrand Poirot-Delpech, en haussant le ton, stigmatise l'indifférence et la lâcheté de l'époque : « Mon effarement d'alors demeure intact, après quarante-cinq ans. Si notre douce culture peut ignorer les massacres d'innocents, à quoi sert-elle, je vous le demande ? À l'enchantement des bourreaux après ? »

* Extrait du « Remerciement » de Bertrand Poirot-Delpech sous la Coupole, le 29 janvier 1987 (*Le Monde*, 1^{er}-2 février 1987).

Silbermann est le héros du célèbre roman de Jacques de Lacretelle, dont Bertrand Poirot-Delpech occupe le fauteuil à l'Académie française (Jacques de Lacretelle, *Silbermann*, Gallimard, 1922).

On y lit, page 123 : « C'était une caricature au fusain représentant grossièrement Silbermann. [...] Au-dessous [...] une inscription : Mort aux Juifs.

Non, ces choses ne pouvaient point s'effacer.

La moindre parole de réconciliation me parut un reniement. »

Le camarade que je retrouvais au rendez-vous me le confirma : « Oui, c'est une rafle monstre. »

Cela n'avait aucun sens de lui donner des directives.

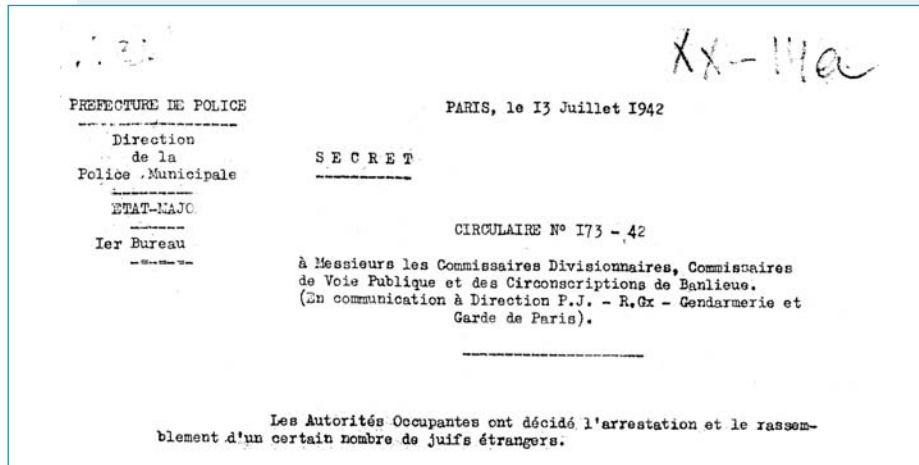
« Tâche de me donner des nouvelles de la situation par Lily. Je la vois en fin d'après-midi, si elle est là... Tu peux la rencontrer à 15 heures, à tel endroit. Il importe de savoir qui a été touché par la rafle, et l'endroit où on les a conduits », avais-je dit pour toute consigne.

Encore bouleversés par la rafle, le jour même et les suivants, nous avons mis tout en œuvre pour recueillir le maximum d'informations sur le Vélodrome d'Hiver, lieu de rassemblement, de Drancy et des camps de Beaune-la-Rolande et de Pithiviers, où furent dirigés les femmes et les enfants en bas âge. Tous ces lieux étaient entourés de cordons de gendarmes, de policiers en civil, d'observateurs de la Gestapo. Qui pouvait nous dire ce qui se passait à l'intérieur ?

Avant la fin de cette première journée, la direction du Mouvement national contre le racisme (MNCR), en la personne du docteur Léon Chertok, s'employait déjà, sur notre demande, à trouver, parmi les résistantes (non juives) des personnes acceptant de pénétrer au Vel' d'Hiv'. Se sont portées volontaires les sœurs Cathala. Munies de faux diplômes d'assistante sociale, elles y entrent tout simplement et se mettent au travail... Elles participent au transfert des femmes et des enfants à Pithiviers et Beaune-la-Rolande. Elles vivent et partagent la souffrance des victimes de la tragédie. Les notes qu'elles prennent en témoignent (lire page 38).

Une dizaine de jours plus tard, circulait, déjà, dans Paris et dans d'autres villes, la brochure *Récit*, éditée et diffusée par le MNCR, premier et unique document de la Résistance en France sur ce massacre d'innocents, au milieu du XX^e siècle, dans la capitale des Lumières ; massacre perpétré par des Allemands et des Français, les uns par une folie totalitaire et meurtrière, les autres en raison de la lâcheté d'un gouvernement de capitulation et de haine raciale. De nombreux livres et films ont été, depuis, consacrés à ces journées, mais rien ne peut approcher l'authenticité des témoignages « recueillis à chaud » et contenus dans cette brochure, abstraction faite de quelques erreurs dues, évidemment, aux circonstances. ■

Le « plan de guerre » du préfet de police



Paris, le 13 Juillet 1942

Circulaire n° 173-42 (Extrait)

À Messieurs les Commissaires Divisionnaires, Commissaires de Voie Publique et des Circonscriptions de Banlieue.

[...] Les Autorités Occupantes ont décidé l'arrestation et le rassemblement d'un certain nombre de juifs étrangers. La mesure dont il s'agit ne concerne que les juifs des nationalités suivantes :

- Allemands, Autrichiens, Polonais, Tchécoslovaques, Russes (réfugiés ou soviétiques, c'est-à-dire "blancs" ou "rouges"), Apatrides, c'est-à-dire de nationalité indéterminée.

Elle concerne tous les juifs des nationalités ci-dessus, quel que soit leur sexe, pourvu qu'ils soient âgés de 16 à 60 ans (les femmes de 16 à 55 ans).

Les enfants de moins de 16 ans seront emmenés en même temps que les parents [souligné par nous].

Vous constituerez des équipes d'arrestation. Chaque équipe sera composée d'un gardien en tenue et d'un gardien en civil ou d'un inspecteur des Renseignements généraux ou de la Police Judiciaire.

[...] **Les équipes chargées des arrestations devront procéder avec le plus de rapidité possible, sans paroles inutiles et sans commentaires. En outre, au moment de l'arrestation, le bien-fondé ou le mal-fondé de celle-ci n'a pas à être discuté. C'est vous qui serez responsables des arrestations et examinerez les cas litigieux qui devront vous être signalés** [souligné par nous].

[...] Des autobus, dont le nombre est indiqué plus loin, seront mis à votre disposition.

Lorsque vous aurez un contingent suffisant pour remplir un autobus, vous dirigerez :

- sur le Camp de Drancy : les individus ou familles n'ayant pas d'enfants de moins de 16 ans ;
- sur le Vélodrome d'Hiver : les autres.

Vous dirigerez alors les autobus restants sur le Vélodrome d'Hiver.

[...] Enfin, vous conserverez, pour être exécutées ultérieurement, les fiches des personnes momentanément absentes lors de la première tentative d'arrestation.

Pour que ma Direction soit informée de la marche des opérations, vous tiendrez au fur et à mesure, à votre Bureau, une comptabilité conforme au classement ci-dessus.

Des appels généraux vous seront fréquemment adressés pour la communication de ces renseignements.

Parmi les personnes arrêtées, vous distinguerez le nombre de celles qui sont conduites à Drancy de celles qui sont conduites au Vélodrome d'Hiver.

Pour faciliter le contrôle, vous ferez porter au verso de la fiche, par un de vos secrétaires, la mention « Drancy » ou « Vélodrome d'Hiver » selon le cas.

Les services détachant les effectifs ci-dessous indiqués devront prévoir l'encadrement normal, les chiffres donnés n'indiquant que le nombre des gardiens. Les gradés n'interviendront pas dans les arrestations, mais seront employés selon vos instructions au contrôle et à la surveillance nécessaires. Total des équipes : 1472 ; total des gardiens en civil ou en tenue : 1568. En outre : 220 Inspecteurs des Renseignements Généraux et 250 Inspecteurs de la Police Judiciaire.

Garde des Centres primaires de rassemblements et accompagnements des autobus. Total des gardes et gardiens : 430.

Circonscriptions de banlieue

Toutes les circonscriptions de banlieue, sauf celles des Lilas, de Montreuil, Saint-Ouen et Vincennes, constitueront leurs équipes spéciales d'arrestation, assureront la garde de leurs centres primaires de rassemblements et l'accompagnement, à l'aide de leurs propres effectifs.

Totaux : 60 gendarmes, 20 gardiens en tenue et 53 gardiens en civil.

La Compagnie du Métropolitain, réseau de surface, enverra directement les 16 et 17 juillet à 5 heures aux Centraux d'Arrondissements où ils resteront à votre disposition jusqu'à fin de service : 44 autobus. En outre, à la Préfecture de Police (caserne de la Cité) : 6 autobus.

[...] La Direction des Services Techniques tiendra à la disposition de l'État-Major de ma Direction, au garage, à partir du 16 juillet à 8 heures : 10 grands cars.

[...] De plus, de 6 heures à 18 heures, les 16 et 17 juillet, un motocycliste sera mis à la disposition de chacun des IX^e, X^e, XI^e, XVIII^e, XIX^e et XX^e arrondissements.

La garde du Vélodrome d'Hiver sera assurée, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, par la Gendarmerie de la région parisienne et sous sa responsabilité.

Tableau récapitulatif des fiches d'arrestations : Paris : 25 334 ; banlieue : 2 057 ; total : 27 391.

Le Directeur de la Police municipale, Hennequin.



Affiche antisémite.



La Une du journal parisien *Aujourd'hui*. L'épuration, c'est le départ vers les camps du Loiret.

L'horreur

Les journées des 16 et 17 juillet 1942 sont le théâtre d'une sinistre opération militaire menée par des milliers de policiers et gendarmes. Durant ces deux jours, dans la capitale, près de treize mille Juifs étrangers, hommes, femmes et enfants vont être envoyés les uns au camp de Drancy, les autres au Vel' d'Hiv'. Dans ce lieu, jusque-là temple du sport, des milliers d'êtres humains vont tenter de survivre pendant plusieurs jours dans les pires conditions qui soient : pas de couchage, aucun ravitaillement, absence d'eau, hygiène inexistante... Parqués comme des animaux, les Juifs se retrouvent pris au piège : une poignée réussira à faire évader des enfants, beaucoup se laisseront mourir et... le plus grand nombre sera déporté vers le camp d'extermination d'Auschwitz. ■

« Vent printanier » ou la rafle de la mort

« Les peuples qui livrent leurs Juifs abandonnent avec eux leur façon de vivre déterminée par le faux idéal enjuivé de liberté. C'est alors seulement qu'ils peuvent être enrôlés dans le combat pour un nouveau monde. »

SS Dr Werner Bost

«**V**ent printanier» est le nom de code que les autorités d'occupation et le gouvernement de Vichy ont inventé, comble de cynisme, pour la plus atroce, la plus barbare des rafles de Juifs en France. Un vent de printemps qui glaçait le sang ! Le plan prévoyait l'arrestation de 27 391 Juifs étrangers, hommes, femmes et enfants, même si ces derniers étaient de nationalité française.

C'est le jeudi 16 juillet, à partir de 5 heures du matin, que les inspecteurs et gendarmes français, la plupart du temps accompagnés de civils, ont commencé à frapper aux portes des Juifs désignés sur leurs listes.

La rafle est menée avec un savoir-faire digne d'une opération militaire. Tout au long des journées des 16 et 17 juillet, des communiqués sont publiés systématiquement par le cabinet du préfet, qui centralise les informations.

Les communiqués de « victoire » de la préfecture

Dès 8 h du matin, l'état-major communique : « *L'opération contre les Juifs est commencée depuis 4 h ce matin [...]. Beaucoup d'hommes ont quitté leur domicile hier. Des femmes restent avec un tout jeune enfant ou avec plusieurs. D'autres refusent d'ouvrir. Il faut faire appel à un serrurier.* »

« À 7 h 30, la police municipale signale dix cars arrivés au Vel' d'Hiv'. » En marge de la note : « À 9 h : 4 004. »

Les communiqués se suivent à intervalles réguliers. Les résultats sont additionnés heure par heure.

10 h 30 : 6 587 arrestations ;

11 h : 7 730 ;

11 h 40 : 8 673 ;

15 h : 10 832.

À 17 h, le dernier communiqué de la journée : 11 363 personnes arrêtées. Le lendemain, en fin de journée, la préfecture donne le total des opérations : 3 031 hommes, 5 802 femmes, 4 051 enfants, soit 12 884 personnes.

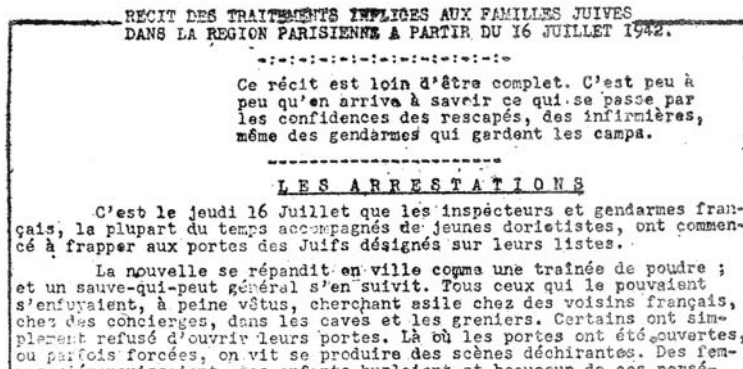
Si la Propagandastaffel décide un black-out total pour la presse, qui doit « pour l'instant et jusqu'à nouvel ordre s'abstenir de tout article relatant l'action », elle n'est pas, en revanche, en mesure d'empêcher les Parisiens d'assister aux scènes de barbarie qui se passent dans la rue.



Le monument du camp de Drancy a été inauguré en 1976. Il est l'œuvre du sculpteur Shelomo Selinger, ancien déporté. L'artiste fait appel à des symboles juifs séculaires marquant la vie et la mort jalonnées des souffrances mais aussi d'espoir de survie.

Ainsi, les deux blocs latéraux symbolisent les portails de la mort. Sur le devant, un homme et une femme incarnent la souffrance et la dignité. Les deux rangées de sept marches vont en se rétrécissant vers les portes de la mort.

La police, ayant reçu l'ordre de ne pas prendre en considération l'état de santé des personnes inscrites sur les listes, a emmené non seulement des malades graves, mais aussi des morts. Un enfant mort la veille a été emporté dans un drap. On a pris des femmes et des enfants à partir de deux ans, des femmes enceintes dans les septième, huitième et même neuvième mois, des malades tirés de leur lit et portés sur des chaises et des civières ; une femme paralysée a été emmenée sur une chaise roulante. Des vieillards de soixante à soixante-dix ans n'ont pas été épargnés.



Document
«Récit des
traitements
infligés
aux familles
juives», édité
par le MNCR
et Solidarité
en août-
septembre
1942.

C'est surtout la razzia des enfants qu'il faut souligner. C'est à partir de deux ans que les enfants ont été considérés «*aptes*» pour les camps de concentration. En principe, les enfants de nationalité française devaient être épargnés ; en réalité, la majorité des enfants arrêtés était de nationalité française. Dans plusieurs cas, en l'absence de parents, on a pris des enfants de six, dix et douze ans ; la preuve en est que quelques enfants français arrêtés seuls ont été relâchés après trois jours de détention. Une jeune femme est venue demander des renseignements au sujet de sa sœur âgée de dix ans, qui se trouvait au Vel' d'Hiv'. On emmena même des enfants malades avec des températures de 40° ou plus, atteints de rougeole, de coqueluche, de varicelle, de scarlatine et même de typhoïde. Quelques-uns ont été envoyés à l'hôpital Claude-Bernard. Les mères désespérées se dressaient en vain entre les policiers et leurs enfants malades. Dans nombre de

cas, on a arraché de force les mères à leurs petits ; on les a enlevées tantôt par force, tantôt par ruse. Les cris et les pleurs emplissaient les rues. Les voisins, les passants ne pouvaient s'empêcher de pleurer.

Pendant quatre jours, la police a continué ses rafles, conduisant les personnes arrêtées aux points de rassemblement préparés à l'avance en nombre important dans les quartiers juifs. De là, les colonnes d'hommes, de femmes et d'enfants, avec leurs paquets, étaient dirigées sur le Vel' d'Hiv' en autobus, cars de police. Ces groupes donnaient une impression lamentable de détresse et de pauvreté, surtout les enfants avec leurs baluchons enveloppés dans des draps, des serviettes de table, des sacs, le visage abattu, le dos courbé.

Les personnes arrêtées ont été envoyées, pour les hommes et les femmes sans enfants, à Drancy, d'où la déportation par groupe de mille vers un bagne d'outre-Rhin a commencé au bout de quelques jours ; les autres au Vel' d'Hiv'.

Nouvelles rafles en zones libre et occupée

Des milliers et des milliers de familles juives de la zone non occupée ont été arrêtées et remises aux Allemands par les autorités françaises.

Les mêmes scènes d'horreur se sont produites à l'occasion de ces mesures de police : dispersion des familles, déportation des malades et des vieillards, suicides. Un sort semblable à celui des Juifs arrêtés en zone occupée leur a été réservé.

Des dizaines de milliers d'autres, traqués par la police, vivent dans l'angoisse.

Quel sort les attend ?

La France laissera-t-elle se poursuivre ces crimes ?

Nous apprenons que les autorités françaises ont, en zone occupée, arrêté et livré aux Allemands toutes les familles juives de nationalités roumaine et hongroise, épargnées jusqu'à ce jour ; les bébés d'un mois ; les vieillards de plus de soixante-dix ans. Enfin, le gouvernement français a osé livrer celles qui ont été le plus touchées par la guerre : les femmes des prisonniers, les veuves de guerre et leurs enfants ! ■

Pierre Laval ordonne la déportation des enfants

« Il faut se séparer des Juifs en bloc et ne pas garder de petits. »

Robert Brasillach, *Je suis partout*
(25 septembre 1942).

Aussi longtemps que les Français ignorèrent le vrai sens de la « destination inconnue », l'opinion fit entendre sa protestation surtout contre la séparation des enfants de leurs parents. Dans leur magistrale étude sur Vichy, les historiens Michaël R. Marrus et Robert Paxton (*Vichy et les Juifs*, Calmann-Lévy, Paris, 1981) livrent leur réflexion sur la confusion marquant l'approche de cette douloureuse question. Mais les hommes au pouvoir, notamment Pierre Laval, savaient à quoi s'en tenir :

« La séparation des enfants et des parents était devenue, en fait, un problème politique très embarrassant pour le régime de Vichy, écrivent-ils. C'est un aspect des rafles que les rapports des préfets signalent souvent comme bouleversant l'opinion publique. Ce fut un thème essentiel des protestations les plus importantes qui s'élevèrent contre les déportations, celles de certains membres du haut clergé. L'opinion internationale se concentrait sur ce point. Le gouvernement canadien exprima sa préoccupation, et le dictateur de la République dominicaine, Rafael Trujillo, offrit de recevoir 3 500 enfants. La femme de l'ambassadeur de France en Espagne, à qui un service de secours américain avait fait appel, fit une démarche auprès de madame Laval. Même le diplomate qui représentait l'Allemagne à Vichy, Krug von Nidda, trouva que la police française avait été ungeschickt (maladroite) en séparant les familles dans leur maison, à la vue des voisins.

Vichy était particulièrement sensible à la moindre accusation de manque de respect pour le caractère sacré de la famille. Le seul fait d'en mentionner l'idée provoquait une enquête menaçante des agents de la police antijuive, la SEC (Service d'enquête et de contrôle – police du Commissariat général aux questions juives). Lorsque le pasteur Bœgner fit appel à Pierre Laval, celui-ci nia énergiquement que des enfants aient été séparés de leur famille. En fait, le régime semble avoir changé de politique en réponse à ces critiques. Un rapport adressé à Philippe Pétain sur les déportations de la zone non occupée exprime le regret qu'un certain démembrement des familles ait eu lieu, mais fait observer que « devant l'émotion produite partout par cette mesure, le président du Conseil du gouvernement, Pierre Laval, demanda et obtint que les enfants ne seraient pas séparés. Aussi, dans les arrestations de la zone non occupée, les enfants ont-ils suivi leurs parents ». À la mi-août, lorsque des familles furent prises dans les camps de Noé et de Récébédou, Vichy démentit officiellement qu'il y ait eu des séparations.

Pierre Laval semble avoir pensé, si incroyable que cela paraisse, que le fait de déporter des enfants à Auschwitz améliorerait son image. Radio-Paris fit, à la mi-septembre, la déclaration suivante :

« Lors d'une conférence de presse vendredi dernier, M. Laval a annoncé que le gouvernement de Vichy était prêt à faire une concession [sic] en ce qui concerne la déportation des enfants juifs. Ils seront désormais déportés avec leurs parents au lieu d'être séparés. Il a ajouté cependant : « Rien ni personne ne pourra nous détourner de la politique qui consiste à épurer la France d'éléments indésirables sans nationalité. »

Il est vrai que, dans un premier temps, et c'était encore le cas à la veille de la rafle des 16 et 17 juillet, les Allemands ne tenaient pas à inclure les enfants dans les convois vers Auschwitz. Rien d'humanitaire. La déportation des enfants aurait, sans nul doute, fait comprendre la vérité, que la mort était au bout du voyage, et non pas les camps de travail. ■

L'enfer du Vélodrome d'Hiver

Les sœurs Cathala, qui avaient été envoyées au Vel' d'Hiv' munies de faux certificats d'assistante sociale par le Mouvement national contre le racisme, racontent :

« Le Vélodrome d'Hiver aurait contenu le premier jour environ douze mille personnes. Rien n'était préparé pour elles. Pas même de la paille. Les internés sont "installés" sur les bancs, ou assis par terre. La nuit, les enfants couchaient par terre, les adultes sont restés assis sur les bancs. Pas de ravitaillement les deux premiers jours. Ceux qui n'avaient pas de provisions sont restés le ventre creux. Au troisième jour, on a distribué 70 g de pain et trois bols de bouillon Kub par jour et par personne.

Pas d'eau à boire ni pour se laver. Les W-C, au nombre d'une douzaine, furent vite bouchés et personne pour les remettre en état. Ils débordèrent et incommodèrent les internés. Cette situation n'a pas tardé à déclencher une série d'évanouissements, de crises de nerfs, de poussées de maladies, de tentatives de suicide. Il n'y avait que trois médecins et un nombre insuffisant d'infirmières. Une jeune fille de seize ans a eu des syncopes pendant toute la journée qui a suivi sa libération (due à sa nationalité française). Une fois remise, elle a déclaré : "Un véritable abattoir, les malades crachent du sang; on s'évanouit sans cesse. Les cris des enfants sont assourdissants. On devient fou."

Un ancien combattant, libéré avec sa famille, noir de crasse, déclare : "Nous sommes sauvés de la mort. J'ai été au front, j'ai été blessé, mais je n'ai jamais vu de choses pareilles."



Photo ministère de la Défense, DMPA. Légende originelle : «Rafle de Juifs à Paris» (sans date).

Il est évident qu'il s'agit d'une scène devant un centre de tri de la rafle des 16 et 17 juillet 1942. On voit les autobus de Paris, les policiers français, un nombre important de gens montant dans les autobus et, très nettement (à droite), un landau vide, une charrette avec un baluchon ainsi qu'au premier plan un garçon et une femme, le regard terrifié !

On a assisté à quelques fausses couches, à quelques accouchements. Une jeune femme est devenue folle et hurlait sans arrêt. Une mère de quatre enfants ne cesse de crier. Pendant toute la journée et toute la nuit, une rumeur assourdissante, un bruit infernal emplit l'enceinte.

Les mères, ne pouvant plus assister aux souffrances de leurs petits, demandent aux gendarmes de les tuer ensemble. Pendant les cinq jours, il y a eu plusieurs cas de crises de folie, des tentatives de suicide et une trentaine de morts, dont plusieurs enfants. Quelques mères ont réussi à faire passer leurs enfants de sept, huit et dix ans par un trou, les poussant hors de cette enceinte en leur disant : "Sauve-toi mon enfant, demande à de bonnes gens de t'accueillir, ta mère est perdue pour toujours." Un gendarme, après une nuit de service, a confié, les larmes aux yeux : "Si je devais assister encore une nuit à ce spectacle, je deviendrais fou ou je me tuerais." Les infirmières en chef menaçaient de quitter la place si on n'envoyait pas de secours immédiat. » ■

Un document bouleversant et accablant

« C'est ignoble. On voudrait faire silence autour de ce crime épouvantable ! »

Lettre d'une jeune assistante sociale à son père

Au Vel' d'Hiv', 12 000 Juifs sont parqués, c'est quelque chose d'horrible, de démoniaque, quelque chose qui vous prend à la gorge et vous empêche de crier. Je vais essayer de te décrire le spectacle, mais ce que tu vois déjà, multiplie-le par mille, et tu n'auras seulement qu'une partie de la vérité.

En entrant, tu as d'abord le souffle coupé par l'atmosphère empuantie, et tu te trouves dans ce grand vélodrome noir de gens entassés les uns contre les autres, certains avec de gros ballots déjà salis, d'autres sans rien du tout. Ils ont à peu près un mètre carré d'espace chacun quand ils sont couchés.

Les quelques W-C qu'il y a au Vel' d'Hiv' (tu sais combien ils sont peu nombreux) sont bouchés; personne pour les remettre en état. Tout le monde est obligé de faire ses déjections le long des murs.

Au rez-de-chaussée sont les malades. Les bassins restent pleins à côté d'eux, car on ne sait pas où les vider. Quant à l'eau, depuis que je suis là-bas, je n'ai vu que deux bouches d'eau (comme sur les trottoirs), auxquelles on a adapté un tuyau de caoutchouc. Inutile de te décrire la bousculade. Résultat : les gens ne boivent pas, ne peuvent pas se laver.

Le ravitaillement : une louche de lait par enfant de moins de neuf ans (et encore tous n'en ont pas), deux tartines épaisses de 2 cm de gros pain pour toute la journée (et encore tous n'en ont pas) ; une louche de nouilles ou de purée pour les repas (et encore tous n'arrivent pas à en avoir). Cela va encore, car les gens ont des provisions de chez eux, mais d'ici quelques jours, je ne répons plus de rien.

L'état d'esprit des gens, de ces hommes, femmes et enfants entassés là est indescriptible. Des hurlements hystériques, des cris : « libérez-nous ! », des tentatives de suicide. Il y a des femmes qui veulent se jeter du haut des gradins; elles se précipitent sur toi : « tuez-nous, mais ne nous laissez pas ici », « une piqûre pour mourir, je vous en supplie », et tant d'autres, et tant d'autres.

On voit ici des tuberculeux, des infirmes, des enfants qui ont la rougeole, la varicelle. Les malades sont au rez-de-chaussée; au milieu se trouve le centre de la Croix-Rouge. Là, pas d'eau courante, pas de gaz. Les instruments, le lait, les bouteilles pour les tout-petits (il y en a qui ont treize mois), tout est chauffé sur des réchauds à métal ou à alcool. Pour faire une piqûre, on met des heures.

L'eau est apportée dans des laitières plus ou moins propres. On tire l'eau avec des louches. Il y a trois médecins pour 15 000 personnes et un nombre insuffisant d'infirmières. La plupart des internés sont malades (on est même allé chercher les opérés de la veille dans les hôpitaux, d'où éventrations, hémorragies... J'ai vu aussi un aveugle et une femme enceinte). Le corps sanitaire ne sait où donner de la tête; de plus, le manque d'eau nous paralyse complètement et nous fait négliger totalement l'hygiène. On craint une épidémie.

Pas un seul Allemand! Ils ont raison. Ils se feraient écharper. Quels lâches de faire faire leur sale besogne par des Français! Ce sont des gardes mobiles et des jeunes des « chantiers de jeunesse » qui font le service d'ordre. Inutile de te dire ce qu'ils pensent.

Nous – assistantes sociales et infirmières – avons reçu comme consigne de nos monitrices : « Surtout ne racontez rien de ce qui se passe ici au-dehors. » C'est ignoble. On voudrait faire silence autour de ce crime épouvantable. Mais non, nous ne le permettrons pas. Il faut qu'on le sache. Il faut que tout le monde soit au courant de ce qui se passe ici. ■

Le maréchal Pétain est informé, mais laisse faire

La direction du Secours national, organisme officiel placé sous le parrainage direct du maréchal, lui adresse un rapport, daté du 20 juillet, sur l'action d'aide aux « Juifs étrangers arrêtés le 16 juillet » : « Le Secours national – dit le rapport – a fait venir dès vendredi dix-huit cuisines roulantes et a pu distribuer une nourriture sommaire : un peu de café et, une fois par jour, un peu de nouilles et des haricots que les détenus recueillaient dans leurs mains faute de récipients. » Les responsables du Secours national n'ignorent pas que les internés seront déportés et semblent inquiets devant le sort des enfants : « Quand les Juifs seront emmenés à Drancy, le tri sera opéré pour envoyer les parents en wagons plombés par cinquante, après avoir été séparés de leurs enfants. La question des enfants, au nombre de quatre mille, se posera prochainement. Ils ne peuvent être, d'une façon immédiate, pris en charge par l'Assistance publique. » ■

La face cachée de la rafle

**« Qui frappe à la porte au noir du silence
Il se lève un vent de la violence
Docteur, docteur, ouvrez votre maison
Ouvrez que j'entre et me donnez asile. »**

Louis Aragon

Certes, il ne suffisait pas de prendre conscience du danger. Cette prise de connaissance de l'imminence de la rafle, dans un premier temps par les fuites policières (on ne saurait sous-estimer ce point positif), n'apportait, à elle seule, ni courage ni conseils ; elle risquait même de semer la terreur et de paralyser les volontés. Il importait donc de proposer aux Juifs de Paris des moyens de défense réels, en tenant compte de l'impossibilité de toute action collective. Pour chacun et chacune, la réaction de défense ne pouvait se traduire qu'en acte individuel. Là résidait, d'ailleurs, toute la singularité des conditions de la défense juive face au danger.

« Le 15 juillet – note dans ses mémoires Israël Belchatowski –, les gens de la résistance juive disaient qu'ils savaient de source sûre qu'une rafle extraordinaire se préparait et que les Juifs ne devaient pas rester chez eux. Cette nouvelle se répandait à la vitesse d'un éclair. Terrifiés, les Juifs ne savaient pas comment échapper à ce nouveau malheur. Ceux qui le pouvaient quittaient leur logement, mais la plupart n'avaient pas d'endroit pour se cacher. »

Une décision à prendre aux difficultés insurmontables tant elles soulevaient d'interrogations. Daniel Darès entend ses parents, tout au long de la nuit, égrener sans fin la question : « *Se cacher, ne pas se cacher, se cacher ? Alors où ?* ».

Ainsi, contrairement aux rafles précédentes, il n'y eut pas d'effet de surprise. En l'espace de quelques heures, dans la nuit du 15 au 16 juillet 1942, des hommes et des femmes prirent, dans une solitude quasi totale et en état de choc, une décision d'une gravité exceptionnelle et non moins angoissante : désobéir à la loi de l'envahisseur et de l'État français, deux régimes fondés sur la terreur et sur la peur ! Se dresser contre de telles forces n'était l'apanage à ce jour que de rebelles, de révolutionnaires parfaitement organisés. Nul doute que, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, toute une population civile se trouvait placée devant un dilemme réservé exclusivement aux combattants.

Cet acte de désobéissance – voire de révolte civique – exigeait surtout des initiatives d'une rare audace : renoncer au bien le plus vital, son foyer, abandonner, pour beaucoup, ses outils de travail, enlever l'étoile, fuir vers l'inconnu, bref, se mettre délibérément – seul ou avec sa famille – hors la loi.



Entre La Coulaissière et Chanteloup, le village du Noirvault – qui comptait dix feux – a sauvé des vies humaines pendant l'Occupation.

À l'initiative du Conservatoire de la Résistance des Deux-Sèvres, une stèle a été érigée pour honorer les familles (huit de confession protestante, deux de confession catholique) de ce village.

Même là où la volonté de fuir existait, la plupart n'était pas en mesure d'imaginer les conditions effectives de la fuite. Où aller ? À quelle porte frapper ? Cette question, cruciale à elle seule, suffisait à bloquer toute réflexion et à paralyser le passage à l'acte.

Peu ou pas du tout intégrés dans la société française, enfermés dans une sorte d'autarcie sociale et professionnelle, les Juifs immigrés, dans leur grande majorité, n'avaient jamais noué de relations continues avec des non-Juifs. Paradoxalement, même les militants de gauche appartenant aux syndicats ouvriers ou aux partis communiste et socialiste ne sont pas parvenus à créer des réseaux d'amitié avec leurs camarades français. Plus symptomatique encore pour ce milieu est la rareté de mariages mixtes, non pas pour des raisons religieuses, mais simplement culturelles. Il n'y avait que les enfants qui pouvaient encore trouver un camarade de classe et parfois leur maîtresse, dont ils connaissaient l'adresse. Pour l'ensemble, la seule issue se résumait à frapper à une porte, demander à des inconnus de les héberger, plus précisément de les cacher, bref à des gens dont personne ne pouvait être sûr de leur réaction. « *Vous pouvez compter sur la solidarité du peuple français !* », disaient les résistants, sans preuve ou exemple à l'appui, si ce n'était leur représentation de la persistance d'une France idéalisée et fidèle à ses traditions humanistes. Une certitude pour le militant, mais une abstraction pour la masse. Pour tous c'était un saut dans le noir. Mais, assez rapidement, ils reçoivent des signes d'encouragement de la part des non-Juifs.

Tous les récits sur le climat qui régnait dans les foyers et les quartiers juifs durant la nuit du 15 au 16 juillet et les journées dramatiques qui suivirent, en témoignent.

Ainsi, dans les rues de Paris, des hommes et des femmes, accompagnés souvent de leurs enfants ou de vieux parents, tentèrent d'échapper aux griffes de la police. Voici quelques témoignages de ce que fut cette fuite qui constitue la face cachée de la rafle du Vel' d'Hiv'.

■ **Lucie Aubrac** raconte l'épisode d'une rencontre entre une mère juive et une inconnue non-Juive : « *J'allai place des Vosges – se souvient-elle – où je savais trouver gîte et couvert chez une amie d'enfance, institutrice. Madame Collin m'ouvrit et me reçut dans la cuisine. Une gamine d'une huitaine d'années, les coudes sur la table, la tête entre les mains, psalmodiait la table de multiplication par sept. "C'est Germaine, me dit mon amie, c'est la fille d'une cousine de province, dont le mari est prisonnier. Elle vit avec nous depuis juillet et est dans l'école de ma fille depuis la rentrée." Plus tard, quand nous fûmes seules, mon amie me raconta comment l'enfant était arrivée chez elle : "En juillet dernier, rue du Pas-de-la-Mule, j'ai assisté au départ de trois autobus [...] remplis de familles juives que des agents avaient tirées de leurs logements. Incroyable ! [...] Je connaissais de vue presque tout le monde... Une femme me fit signe d'approcher : "Emmenez ma petite fille, Madame, avec vous elle n'aura pas peur de me quitter. Je ne veux pas qu'elle connaisse ce que je pressens..". L'enfant me prit la main et me suivit à la maison. Je l'ai fait parce que ça allait de soi".* »

■ **Ida Zaïontz** : « *Dans une pièce mansardée sous les toits, serrés les uns contre les autres, mes parents, mes deux sœurs plus jeunes et moi-même retenions notre souffle, chaque pas nous faisait sursauter. La concierge est au courant de notre cachette. Le matin elle a dit aux policiers que nous sommes partis. Mais elle a peur que nous restions là et nous a incités à nous en aller. Mais où aller ? Nous sommes cinq. Qui nous acceptera ? Il faut se disperser. Mes parents, et la plus jeune sœur âgée de dix ans, iront chez une cousine aux Lilas. Mon autre sœur et moi nous sommes souvenues d'une fille française de ma classe, Marie, qui me paraissait sympathique, mais je ne connaissais pas ses parents. Il m'a fallu beaucoup de courage pour frapper à leur porte, 35, rue des Écoles, aux Lilas. Nous avons été reçues très aimablement par une femme assez jeune, la mère de Marie. Je lui ai expliqué que nous lui demandions de nous héberger pendant deux ou trois jours. Elle nous a fait entrer. Ces trois jours sont devenus trois mois ! Nous sommes devenues de la famille. Nous avons tenté à deux reprises de passer en zone libre mais, à chaque fois, il a fallu rebrousser chemin. Finalement, la fille aînée, Jeanine, nous a accompagnées et a traversé avec nous la ligne de démarcation.* »

■ **Jeanne Rayski**, rentrée avec Benoit, quatre ans, à son domicile, 342, rue des Pyrénées, à vingt heures – l'heure du couvre-feu pour les Juifs – un immeuble habité par une cinquantaine de familles juives immigrées, trouve tous les voisins réunis dans la cour de l'immeuble en train de discuter avec la concierge, dont le mari est gardien de la paix. Sans perdre de temps, Jeanne monte à la maison, empile dans son sac quelques affaires et une baguette. Au moment de sortir, en passant devant une glace, elle voit l'étoile jaune sur sa veste. Elle l'arrache, mais le tissu en garde la trace. Alors, elle prend l'enfant sur son bras gauche croyant ainsi la cacher.

Jeanne et Benoit passent la nuit dans un petit hôtel de la rue de l'Aqueduc, dans le x^e arrondissement. Très tôt, l'hôtelier vient les réveiller : « *Madame, vous devez partir, c'est trop dangereux pour moi de vous garder.* »

Une fois en bas, dans le café, Jeanne voit ce qui se passe dehors. Des groupes d'hommes, de femmes, certaines avec des enfants dans leurs bras, tous entourés de policiers. Elle se met à pleurer. « *Tu ne vas pas la mettre dehors avec le môme* », lance un client au patron. D'autres clients interviennent également : « *Bon, remontez*, lui dit enfin le patron. *Je viendrai vous dire quand tout se calmera.* » Jeanne quitte l'hôtel vers midi. Le patron n'a pas voulu être payé : « *Gardez votre argent. C'est honteux de voir ça. Et faites bien attention* », lui dit-il.

■ **Hélène Edelman-Kuperman** : « *Tous les habitants de Pont-Sainte-Maxence (Oise) savaient que nous étions des rescapés des rafles de juillet. Nous étions douze personnes : deux familles avec enfants, deux femmes de prisonniers de guerre et une dame âgée. Arrivée la première dans une famille dont on m'avait donné l'adresse à Paris, je suis allée sur ses conseils voir le maire. Son premier geste a été de me donner une fausse carte d'alimentation. Il en a fait de même pour les autres familles juives dès leur arrivée dans le village. Il m'a procuré du travail à la journée comme couturière chez les habitants. La plupart d'entre nous étaient sans moyens. Je me dois donc de rappeler la mémoire de Mme la marquise de Luppé, dont le château se trouvait dans les environs et qui s'occupait de nous avec un dévoue-*

ment touchant. Dans de nombreux cas, connaissant la situation de la famille, c'est elle qui a demandé aux commerçants de nous vendre à crédit et, pour certaines familles, réglait même les dettes. Bien que le village fût rempli d'Allemands, nous nous sentions tous protégés par la gendarmerie où, du commandant jusqu'au dernier gendarme, tout le monde semblait veiller sur nous. »

■ **Un anonyme** : « *Le propriétaire d'un petit immeuble, au 19, passage d'Eupatoria, avait accepté de louer des chambres ou des petits logements à des Juifs avec de faux-papiers, ou même d'y garder clandestinement d'anciens locataires. À certains moments, ils étaient vingt environ. Le concierge, monsieur Désiré, était au courant. Il vérifiait les papiers, mais pour voir s'ils étaient bien faits... Découvrant un défaut, il ne manquait pas de donner des conseils. Les locataires étant obligés de sortir de leur cachette pour trouver un peu de travail, il leur fixait rendez-vous à leur retour dans une rue avoisinante, afin de les prévenir en cas de danger.* »

La situation des nouveaux clandestins est aussi décrite dans un premier compte rendu de l'action de sauvetage d'enfants à Paris émanant de l'organisation Solidarité agissant en étroite liaison avec le Mouvement national contre le racisme (MNCR), né dans le feu du combat :

« *Après les journées tragiques, des centaines de familles juives se cachent de la police. Ensemble avec leurs enfants, elles restent enfermées dans des caves ou des greniers à huit ou dix personnes, relate Sophie Schwartz, dirigeante de l'Union des femmes juives. Notre organisation s'est immédiatement intéressée au sort de ces malheureux en envoyant nombre d'enfants dans les campagnes. Entre le 16 juillet et le 1^{er} octobre, près d'une centaine d'enfants, par groupes de trois, quatre ou cinq ont été placés dans des villages des départements de la Seine, Seine-et-Oise, Marne, Aisne, Sarthe, Loiret. Parallèlement, nous avons créé des groupes de "marraines" dont une vingtaine environ a accepté de subvenir à l'entretien de ces enfants. 55 % sont des enfants dont l'un des parents a été déporté, 10 % dont les deux parents ont été déportés, 25 % dont les parents se cachent, 10 % appartiennent à des catégories non touchées par les rafles (par exemple des Juifs français ou des*

femmes et enfants de prisonniers de guerre). Les garçons et les filles qui ont entre dix et quinze ans, nous nous efforçons de les placer dans des écoles privées. Dans ce but, nous restons en pourparlers avec des professeurs et des personnalités influentes prêtes à nous aider.»

Une importante activité de sauvetage fut également déployée par les éléments clandestins du Comité Amelot, auxquels se sont joints les rares responsables de l'OSE (Organisation de secours aux enfants) restés à Paris. « Nous décidâmes, raconte Henry Bulawko, d'accroître le placement d'enfants et la diffusion de fausses cartes, avec assistance pour passer en zone Sud. Nos assistantes "aryennes", accompagnées souvent de leurs maris non-Juifs, sillonnent des régions pour trouver des "planques". Des parents, rescapés de la rafle ou non visés ce jour-là, qui avaient hésité jusque-là à confier leurs enfants, changèrent d'avis. Cela nous obligea à renforcer le travail de planquage et à effectuer de nombreux voyages en province. » ■

20 Octobre 1942
Nr. 2

J ACCUSE

Organe de liaison des Forces Françaises
contre la barbarie raciste.

ERNEST RENAN.

LES DEPORTATIONS DE FRANÇAIS SUIVENT CELLES DE JUIFS

Des milliers de Français internés sont menacés d'être déportés et exterminés dans les bagnes nazis.

Les tortionnaires boches brûlent et asphyxient des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants juifs déportés de France.

Tous unis, opposons une résistance farouche à la destruction physique du peuple de France.

Les bourreaux nazis n'ont pas attendu longtemps pour dévoiler les desseins criminels qu'ils poursuivaient à l'égard du peuple de France à travers la barbarie antisémite.

Dans l'atmosphère d'arbitraire policier, de meurtres et de pogroms, créé au cours de la déportation massive des Juifs, des dizaines de milliers de Français ont été récemment internés pour avoir refusé de partir travailler en Allemagne. Ces malheureux dont le nombre grandit de jour en jour, attendent dans les camps abjects la déportation forcée et l'extermination dans les bagnes nazis.

Car c'est bien de l'extermination, de la destruction physique de forces vives de la nation française, de ce "peuple de négroïdes" - d'après "Mein Kampf" - qu'il s'agit.

Le sort réservé aux Juifs déportés de France, aux centaines de milliers de Polonais, de Tchèques, d'habitants des régions soviétiques occupées est là pour prouver que le rage sanguinaire des fous nazis, sentant venir la défaite, ne connaît pas de bornes.

Les nouvelles qui nous parviennent en dépit du silence de la presse vendue annoncent que les dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants juifs déportés de France ont été ou bien brûlés vifs dans les wagons plombés ou bien asphyxiés pour expérimenter un nouveau gaz toxique. Les trains de la mort ont amené en Pologne 11.000 cadavres. Telle est l'œuvre sanglante des Huns du 20^{ème} siècle, des cannibales de l'ordre nouveau!

Dans son désir d'étouffer la
Que chaque famille française protège son enfant persécuté!

cri unanime de protestation indignée contre cette sauvagerie sans nom la valetaille nazie de "Grin-goire" et "Je suis partout" nie ces faits horribles. On nie la séparation des enfants et des mères, on calomnie l'élite intellectuelle française, on menace les princes de l'Eglise qui ont fait entendre la voix de la conscience chrétienne, on affirme qu'il ne s'agissait que d'un renvoi de Juifs étrangers dans leurs ghettos d'origine.

Pourquoi donc, demandons-nous, aucune lettre n'est-elle parvenue de ces déportés? Pourquoi ne nomment-on pas leurs lieux de séjour?

Les tortionnaires nazis et leurs chiens couchants mentent parce qu'ils veulent endormir la vigilance du peuple de France, afin de briser le mouvement de résistance contre les monstres racistes et les déportations des Français en Bohême.

Mais ce mouvement gagne en ampleur de jour en jour.

Le devoir sacré de chaque Français est de le rejoindre et de hâter l'heure de la libération de notre pays en opposant une résistance organisée à la destruction physique de notre peuple.

Déjà les énergies françaises se mobilisent contre les déportations forcées. Les ouvriers des usines parisiennes, les masses de Lyon, de St Etienne et d'autres villes de la zone, viennent de donner un exemple magnifique de courage et de combativité.

Aucune répression ne sera en mesure d'arrêter notre combat libérateur si nous savons nous unir et agir à toute occasion et par tous les moyens.

Le journal clandestin *J'accuse*, publié par le Mouvement national contre le racisme, daté du 20 octobre 1942, est le premier à annoncer « l'exécution par gaz » des déportés juifs de France.

L'es poir

Bien qu'elle constitue un pan tragique de l'Histoire, puisqu'elle a permis l'arrestation de près de treize mille Juifs sur les vingt-sept mille trois cent quatre vingt-onze prévus, la rafle du Vel' d'Hiv' n'a pas rencontré le « succès » espéré par ses initiateurs. Plusieurs raisons peuvent être avancées. D'une part, beaucoup de Juifs ont été prévenus de la rafle. Ils ont réussi à se cacher et ont choisi la clandestinité. D'autre part, et c'est sans conteste la note d'espoir de cet ouvrage, contrairement aux prévisions, la solidarité active de très nombreux Parisiens avec les Juifs a eu pour effet de limiter le nombre des victimes. ■

Pourquoi la rafle n'a pas atteint son objectif

« Pour trouver les Juifs, il faut désormais les chercher chez les aryens. »

Ce 17 juillet, en fin de journée, selon la préfecture de police, le nombre des arrestations dans Paris et la banlieue était de 13 152. La différence par rapport à l'objectif de la police est de taille : les 4 000 gradés et gardiens chargés de l'opération étaient munis d'un peu plus de 27 000 fiches individuelles de Juifs immigrés, 13 848 personnes auraient donc échappé aux arrestations. Mais il convient de corriger ce dernier chiffre à la baisse, compte tenu des départs vers la zone libre après les premiers internements de mai 1941. En l'absence d'indications précises sur ces départs, on peut néanmoins situer le nombre de ceux qui avaient effectivement échappé à la rafle aux environs de dix mille. Ce qui met en valeur leur courage et l'envergure du mouvement de solidarité et de complicité des Parisiens.

Combien d'enfants ont pu être sauvés ? Lors du recensement du 4 octobre 1940, on comptait, dans Paris et sa banlieue, 55 854 Juifs de nationalité étrangère. Les enfants de moins de quinze ans y étaient au nombre de 21 345, soit 38 %. En supposant une proportion identique parmi les rescapés de la rafle, on arrive au nombre de 3 800 enfants sauvés.

Le SS Röthke, de la Gestapo (section des affaires juives), ne pouvant dissimuler le revers subi par l'opération, est obligé de faire état, dans son rapport du 18 juillet, de « la réaction des Juifs apatrides dont une partie

considérable avait été mise au courant de l'action et s'était cachée ». Il qualifie l'événement de particulièrement grave tant au plan politique que juridique, en soulignant qu'il « est aisé de démontrer que des centaines de cas ont passé outre les dispositions du commandant militaire et du chef supérieur des SS et de la police et contrevenu aux lois françaises ». Un fait absolument inhabituel dans les annales de la toute-puissante et terrifiante Gestapo. L'autre aspect négatif, à ses yeux, est la réaction « de la population française qui, dans plus d'un cas, a exprimé sa compassion avec les Juifs arrêtés et les plaint, surtout les enfants ». Pour terminer son rapport, il déplore « que le transport des Juifs appréhendés ne se soit pas fait discrètement ». Il est vrai que la nuit est propice au crime.

Pour leur part, les Renseignements généraux de la préfecture estiment, eux aussi, que « les mesures prises à l'encontre des Israélites ont assez profondément troublé l'opinion publique [...] ». Bien que la population française soit dans son ensemble et, d'une manière générale, assez antisémite [exagéré – NDA], elle n'en juge pas moins sévèrement ces mesures qu'elle qualifie d'« inhumaines ». Cette réaction s'explique « par les brutalités exercées sur les femmes et sur les enfants arrachés à leurs parents : c'est cette séparation qui touche le plus les masses françaises et provoque des réactions qui se traduisent par des critiques sévères à l'égard du gouvernement et des autorités occupantes ».

Au plan opérationnel, les services de police tirent la conclusion suivante : « Les Juifs, il faut les chercher moins chez eux que chez les aryens, pour découvrir ceux qui ne portent plus l'étoile jaune et vivent sous de faux noms. » Un hommage indirect rendu à ceux qui, par milliers, avaient plongé dans la clandestinité. On assiste donc à la naissance d'un vaste mouvement encouragé et soutenu par des conseils pratiques diffusés par la presse clandestine de la résistance juive. Ainsi voit-on, à côté des appels, apparaître des modes d'emploi de la clandestinité : « Une fois pour toutes, abandonnez vos logements légaux et n'y revenez sous aucun prétexte. Dans vos logements illégaux, soyez discrets, n'y introduisez pas des gens que vous connaissez mal. Si vous avez de faux papiers, alors ne tenez dans vos poches que vos faux papiers. Méfiez-vous des bavards. Ne parlez pas yiddish dans les lieux publics ou dans la rue. » ■

Des enfants cachés témoignent

L'expérience des « enfants cachés », transplantés hors du milieu familial, dans des institutions ou des familles d'accueil, constitue, à ce jour, un espace de la vie juive en France occupée insuffisamment exploré et analysé. On se doit, là aussi, de compléter l'histoire de ce temps par l'étude de ce phénomène tout à fait exceptionnel, en restituant aux enfants leur rôle d'acteurs. Leur exploit : perdre la mémoire.

■ **Georges Perec**, placé dans cette situation, l'a résumée en quelques mots : *« Il n'y avait plus de passé... Je n'ai pas de souvenirs d'enfance... L'on n'avait pas à m'interroger sur cette question. Elle n'était pas inscrite à mon programme. J'en étais dispensé : une autre histoire, la Grande, l'Histoire avec sa grande hache, avait déjà répondu à ma place : la guerre, les camps. »*

■ **Denise Baumann**, résistante dans la branche clandestine de l'OSE et éducatrice écrit, à l'issue d'une enquête éprouvante pour elle comme pour les témoins : *« Ils [les enfants] devront cesser d'être eux-mêmes, développer une autre personnalité, se taire, mentir... Ils font l'apprentissage du mensonge, ne rien dire de soi, des siens, ne pas répondre aux questions des camarades sinon en inventant une légende et en s'y tenant... Ne pas faire confiance aux autres, garder la tête froide devant les insinuations, la cruauté des enfants plus ou moins conscients. »*

« La plupart des personnes que j'ai rencontrées au cours de mon enquête, relate Denise Baumann, a, c'est d'ailleurs normal, la mémoire sélective : je leur posais à peine des questions, leur laissant me dire ce qui émergeait de leur inconscient. Ils étaient cependant assez nombreux à évoquer la difficulté psychologique de persévérer dans l'oubli provisoire des visages très chers qu'ils espéraient et désespéraient à la fois de revoir un jour. »

■ **Albert** se souvient de ce que lui a dit sa mère : *« En cas de rafle, tu ne me connais pas. »* Il devait apprendre à *« marcher sur le trottoir d'en face »* et à ne pas réagir si quelque chose arrivait à sa mère. Une situation dangereuse même pour un adulte capable de contrôler ses réactions. Les anciens résistants se souviennent tous d'avoir connu des moments où ils avaient risqué de perdre (ou avaient même perdu) leur liberté à la suite de réactions spontanées.

■ **Larissa**, huit ans en 1943, arrachée au Centre Lamarck de l'Union générale des Israélites de France (UGIF, organisme imposé par l'occupant et le gouvernement de Vichy), par Suzanne Spaak (arrêtée dans l'affaire de l'Orchestre Rouge et fusillée à la prison de Fresnes), se souvient : *« Je portais un faux nom et on me faisait croire en Dieu pour mieux me cacher. »*

■ Ses parents étant divorcés, **Charles** vivait avec ses grands-parents à Toulouse. Ils étaient résistants, militants communistes, amis de Marcel Langer, le chef des FTP-MOI de la Haute-Garonne. *« J'avais quinze ans et, sous une fausse identité, travaillais dans une usine contrôlée par les Allemands. Tous les deux jours, les militaires venaient contrôler le travail, car les sabotages étaient constants. Rentré à la maison, j'assistais à des réunions préparatoires à des attentats ! »* On lui faisait confiance et il en est toujours fier.

■ Voici comment **Daniel Darès**, dix ans, vécut la situation de clandestin : *« Papa, maman, maman, papa ! Je vous appelle, vous n'êtes pas là. Maman, papa, ce sont deux mots qu'on ne dit plus, qu'on ne dit pas [...] Mon nom n'est plus le bon, on a changé mon nom dans ma nouvelle maison. [...] Je suis le même mais quand on se cache c'est mieux d'avoir un autre nom [...] »*

■ **Jacques Lanzmann**, dans un article de souvenirs, sous le titre significatif, *la Mort à cache-cache*, raconte : *« En 1943, j'avais seize ans. À cet âge, ma conscience était à peine naissante et je n'avais du monde qu'une idée étroite, calquée sur les mœurs du village dans lequel je vivais. Mon père m'ayant défendu de dire que j'étais juif, je le cachais soigneusement mais sans honte. J'appris à dire mes prières le soir avant le souper, j'allais à confesse puis je communiais à Pâques. Pourtant je ne pouvais trahir ma famille... »*

■ Une scène, qu'un auteur dramatique aurait quelque mal à imaginer, est évoquée par l'aumônier général, le **Grand Rabbin Hirschler**, présent au moment des déportations des camps de la zone Sud, en août 1942. *« Une mère avait indiqué le lieu où se trouvait sa fille âgée de six ans. Pendant le voyage, l'enfant disait sa joie de revoir bientôt sa maman. Quand elles furent l'une devant l'autre, la mère, ayant réfléchi qu'elle entraînait son enfant dans son propre malheur, refusa de la reconnaître. Et la petite, ayant sans doute compris, ne trahit pas le secret qu'elle partageait avec sa mère. »* ■

Les bagnes de femmes et d'enfants : Beaune-la-Rolande et Drancy

« Si l'enfant Jésus revenait vivre en France, c'est au camp de Drancy qu'il voudrait demeurer. »

(Lettre d'une catholique de la Dordogne au Grand Rabbin interceptée par la censure postale. Source : Archives nationales).

Après cinq jours de tortures de toutes sortes subies au Vélodrome d'Hiver, plus de 7 000 femmes et enfants furent transportés aux camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande. Dans ces deux camps, où il n'y avait place que pour 4 000 internés tout au plus, on en a entassé près du double et on est ainsi arrivé à créer une situation à peu près semblable à celle du Vel' d'Hiv'.

Déjà, à quelque distance du camp, on est surpris par une odeur suspecte ; plus on approche, plus l'air devient infect. Cela s'explique quand on sait que dans les deux camps le nombre de toilettes est insuffisant par rapport au nombre des internés ; les lieux d'aisance deviennent vite inutilisables. De plus, la nuit, les petits ne pouvant pas sortir des baraques accompagnés de leurs mères, ont peur de s'éloigner. De toutes ces circonstances, il résulte que les deux camps se transforment de jour en jour en dépôt d'immondices, et que l'air devient irrespirable.

On entasse 200 personnes par baraque ; on dort dans la paille, presque toujours sans draps ; jusqu'ici on n'était rongé que par les puces, à présent une épidémie de poux s'acharne sur les enfants, et leurs mamans n'ont aucun moyen de les en préserver.



Des bébés derrière des barbelés.

L'entassement augmente par l'afflux des malheureux amenés de Paris ou de province et, étant donné l'absence totale d'hygiène, les épidémies commencent à se propager. Il y a une infirmerie pour les maladies graves, mais pas un seul docteur ; les infirmières de la Croix-Rouge et les religieuses, en trop petit nombre, sont débordées et n'ont aucun moyen médical pour soulager les malades.

À cet entassement, à cette crasse, s'ajoute la famine. Comme nourriture pour toute la journée, on distribuait un très mauvais pain : 165-200 grammes par personne ; un café noir le matin et, deux fois par jour, des haricots. Ce régime est identique pour les malades, les femmes enceintes et les petits de deux ans ; pour ces derniers, dont la santé est très compromise, on n'a rien prévu. On a demandé à un gardien si les petits recevaient quelquefois du lait, on obtient cette réponse : « *Qu'ils soient contents d'avoir du café noir* », car auparavant on n'en distribuait même pas. Les internés n'ont le droit de recevoir aucun colis, même pas de linge ; l'administration a refusé d'accepter des serviettes hygiéniques pour les femmes.

Au camp de Pithiviers, la diphtérie sévit ; en quelques jours, trois enfants sont morts de cette maladie, les ambulances emmènent chaque jour des mourants vers les hôpitaux du Loiret. Des femmes ont dû être internées dans un asile d'aliénés. Une jeune mère, dont l'enfant a succombé à la diphtérie, a perdu la raison et a poussé toute la nuit des cris si désespérés que les habitants des alentours ont été alertés.

Au comble de la torture, les internés sont soumis à la discipline et au silence ; ils n'ont ni le droit de se grouper, ni celui de parler longtemps entre eux ; les gendarmes leur rappellent sans cesse qu'ils doivent circuler.

La surveillance se fait draconienne, le nombre de gendarmes est doublé, les fils barbelés sont renforcés de telle façon qu'un enfant de deux ans ne puisse passer. Tout contact avec l'extérieur est supprimé, les internés n'ont ni le droit d'écrire, ni celui de recevoir des lettres.

La déportation des femmes est presque terminée. Les départs se sont faits par groupes de mille, dans des conditions épouvantables. Les femmes et les enfants, à partir de treize ans, sont entassés dans des wagons à bestiaux plombés, au pain sec et à l'eau, dans une atmosphère infecte, pendant plusieurs jours. Avant le départ, les femmes ont été fouillées, déshabillées, presque nues, pour vérifier si elles ne cachaient pas quelque chose. On leur a volé argent, bijoux, alliance et jusqu'aux couvertures de laine.

Juillet-septembre 1942

Cinq convois vers Auschwitz

31 juillet	Pithiviers	convoi n° 13	690 hommes	359 femmes	
3 août	Pithiviers	convoi n° 14	53 hommes	982 femmes	482 gazés*
5 août	Beaune	convoi n° 15	425 hommes	588 femmes	704 gazés
7 août	Pithiviers	convoi n° 16	197 hommes	871 femmes	794 gazés
21 septembre	Pithiviers	convoi n° 35	532 hommes	462 femmes	791 gazés

* Gazés à l'arrivée.

Source : Serge Klarsfeld, *Le Mémorial de la Déportation*.

Mourir à deux ans au camp de Beaune-la-Rolande

Extrait du registre des actes de décès

Le vingt-huit juillet mil neuf cent quarante-deux, à cinq heures, est décédé rue Frédéric Bazille « Henri Gabermann », enfant né à Paris, douzième arrondissement, le dix Juillet mil neuf cent quarante, fils reconnu de Chaïm Lejb Gabermann, sans résidence connue et de Hinda Rajchenbach, résidant au Camp de cette commune, tous deux domiciliés 47 rue des Blancs-Manteaux, à Paris, quatrième arrondissement...

Dressé le vingt-neuf Juillet mil neuf cent quarante-deux à dix heures, sur la déclaration de Louis Albouy, âgé de cinquante-sept ans, employé, demeurant en cette commune, place de l'Hôtel de Ville, non parent, qui lecture faite - signé avec Nous, Paul Cabanis, maire de Beaune-la-Rolande...

DEPARTEMENT de LOIRET
ARRONDISSEMENT de PITHIVIERS
ANTON & COMMUNE de BEAUNE-LA-ROLANDE

VILLE DE BEAUNE LA ROLANDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DE D E C E S

ANNEE 1942

DU 28 JUILLET 1942

N° 28


Décès de Henri GABERMANN

ans.

Le vingt-huit Juillet mil neuf cent quarante-deux, à cinq heures, est décédé, rue Frédéric Bazille "Henri GABERMANN", enfant né à Paris, douzième arrondissement, le dix Juillet mil neuf cent quarante, fils reconnu, de Chaïm Lejb GABERMANN, sans résidence connue et de Hinda RAJCHENBACH, résidant au Camp de cette commune, tous deux domiciliés 47 rue des Blancs-Manteaux, à Paris, quatrième arrondissement.

Dressé le vingt-neuf Juillet mil neuf cent quarante-deux, à dix heures, sur la déclaration de LOUIS ALBOUY, âgé de cinquante-sept ans, employé, demeurant en cette commune, place de l'Hôtel de ville non parent, qui lecture faite à signé avec Nous, PAUL CABANIS, Maire de Beaune-la-Rolande.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
BEAUNE, le 28/4/1965/
LE MAIRE,



Des scènes tragiques et révoltantes se sont déroulées quand on a séparé les mères de leurs enfants. Ceux-ci se cramponnaient à leurs mères en criant : « *Maman, ne pars pas !* » Plusieurs femmes se sont jetées sur leurs enfants, en demandant aux gendarmes de les tuer sur place plutôt que de les arracher à leurs gosses. Les gendarmes effectuaient les séparations à coups de matraque, n'épargnant même pas les enfants. Presque toutes les femmes ont de fortes traces de coups. Comme elles refusaient de quitter leurs enfants, elles furent poussées de force dans les cars, bourrées de coups et menacées de mort.

Les enfants de deux à treize ans sont restés seuls sans aucune surveillance, affamés, dans la crasse. On leur a donné des numéros, et c'est ainsi qu'on les appelle désormais. ■

La déportation des enfants

**On les entasse dans des
wagons plombés...
Des témoins ont vu,
en gare de Châlons-sur-
Marne, des mains d'enfants
passer par l'orifice
des wagons à bestiaux
où ils étaient enfermés,
des bouteilles vides.
Des soldats allemands
de garde ont empêché
d'approcher les personnes
qui voulaient prendre
ces bouteilles pour
les remplir d'eau.
Au bout de ce calvaire,
ce sont les chambres à gaz
et les fours crématoires.**

Extraits du document « Récit »

Les enfants restés à Pithiviers et à Beaune-la-Rolande ont été, au bout de quelques temps, amenés à Drancy par convois de 1 000 à la fois. À Pithiviers, on les a réveillés à minuit, et ils ont attendu pendant deux heures le départ. Ceux de cinq ans et au-dessus devaient porter eux-mêmes leurs paquets. À Drancy, ils se sont trouvés dans des conditions bien pire qu'avant, car ils ne pouvaient sortir jouer, ne fût-ce que quelques heures par jour, de l'air et de la lumière du soleil. Les adultes libérés ont raconté que ces pauvres petits souffraient terriblement de la faim et mendiaient du pain aux gendarmes. Ils couchent par terre, ils sont sales et déguignés.

Mais Drancy n'est qu'une étape avant la déportation. En effet, les enfants sont emmenés par groupe de 1 000 « vers l'Est », dans les mêmes conditions que les adultes. ■

Lettre jetée d'un wagon de déportation

écrite par une enfant de 14 ans

Chère Paulette,

Je suis dans un wagon à bestiaux pour la déportation. J'espère retrouver maman. On nous a fouillés hier, on n'a plus d'argent et le nécessaire pour écrire et tout ce qui coupe.

Je n'ai reçu aucune nouvelle de Paris et je n'ai reçu aucun colis. Vous embrasserez bien mon frère ; vous lui direz que j'ai beaucoup de courage. Vous embrasserez Dora aussi. J'espère qu'on se reverra bientôt. J'ai écrit çà en quelques minutes et je n'ai pas le temps ni la place de continuer. Je vous embrasse de tout mon cœur et très fort. Simone.

Je remercie beaucoup celui qui remettra ce mot, il me rendra un grand service.

Le 28-8-1942

Départ vers une « destination inconnue »

Quatre à cinq mille hommes environ, arrêtés le 16 juillet, furent envoyés à Drancy. On les y entasse à 85 par chambre, soit 2 m² par personne, dans la crasse, sur le plancher gluant d'une boue liquide due au perpétuel suintement des conduites d'eau. Les hommes, les femmes, les malades – on y ajoute par la suite quelques dizaines d'enfants malades – y passèrent des jours et des nuits, dans une atmosphère indescriptible, au milieu des cris, des pleurs de femmes et des spasmes des malades. Une femme libérée raconte que tous ont l'air de bétail assommé qui attend la mort. Le désespoir en pousse quelques-uns au suicide : trois femmes se jettent du quatrième étage, une autre se coupe les veines.

Chaque geste, chaque pas, sont contrôlés par les gendarmes ; même pour aller au cabinet, il faut demander la permission. Les punitions pleuvent pour les moindres dérogations : suppression des repas, fermeture des fenêtres, interdiction d'aller aux toilettes.

Le sadisme est à son comble pendant les préparatifs de la déportation : ceux qui sont désignés doivent se hâter de prendre leurs affaires et descendre dans la cour ; ils sont ensuite entraînés dans un espace entouré

de barbelés ; on rase les hommes, et tout le monde est fouillé. Les hommes sont dépouillés de leur argent, montre, stylos ; les femmes sont déshabillées et fouillées ; on vole leurs bijoux et même leur alliance. Un homme sur qui on a trouvé quelque chose de caché fut tellement battu qu'il dut être emmené sur une civière.

Le lendemain, à 6 heures du matin, on fait monter les internés dans des camions ; on sépare systématiquement maris et femmes ; on pousse les gens gravement malades à coups de matraque ; des gendarmes soutiennent sous les bras des malheureux qui ont le visage ensanglanté ; on hisse les vieillards de soixante-dix à quatre-vingts ans ; on emmène aussi les malades mentaux. ■

Lettre jetée en route par une déportée

Épernay, le 27-7-1942

Je ne sais pas si cette lettre vous parviendra. Nous nous trouvons dans un wagon à bestiaux. On nous a enlevé jusqu'aux objets de toilette les plus nécessaires. Pour un voyage de trois jours, nous avons à peine du pain, et de l'eau au compte-gouttes. Les besoins nous les faisons sans nous gêner, par terre, femmes et hommes. Il y a parmi nous une morte. Quand elle agonisait, j'ai appelé au secours. On aurait peut-être pu la sauver. Mais les wagons sont plombés, elle est restée sans secours. Et maintenant, nous devons supporter l'odeur de la mort. On nous menace de coups et de fusillades. Ma sœur et moi nous nous encourageons mutuellement et nous espérons quand même. Je vous embrasse tous, les enfants, la famille et les amis. Sarah

Aux mères et pères français, à la jeunesse, aux instituteurs, aux éducateurs !*

Deux mille petits enfants juifs de deux zones, âgés de deux à douze ans, arrachés à leurs parents, viennent d'être envoyés vers l'Est, pour une « destination inconnue ». Des trains interminables de wagons plombés les mènent à la torture, à la mort. Les cris déchirants des innocentes victimes couvrant le bruit des roues semaient l'épouvante et l'horreur tout le long de la route.

Mères françaises !

Lorsque vous embrassez votre enfant, le soir, dans son lit, avant son sommeil heureux, quand le matin, vous cueillez le premier sourire de votre enfant réveillé, songez à ces trains infernaux où, entassés comme un troupeau mené à l'abattoir, deux mille petits enfants juifs, seuls, abandonnés à leur angoisse mortelle, criaient de terreur et de soif.

Y a-t-il au monde, y a-t-il dans toute l'histoire moderne, chose plus atroce, plus inhumaine, plus barbare que ce supplice d'enfants innocents ? Ces enfants, tout comme les vôtres, avaient leur maman, leur papa prêts à les défendre. Mais ils leur furent arrachés sans pitié, avec une sauvagerie bestiale.

Dans les camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande, des mères juives défendaient leurs petits avec toute la furie d'un désespoir atroce. Et c'est ainsi que, témoins horrifiés du supplice de leurs mamans, deux mille petits enfants, dont on devait ensuite anéantir tous les papiers d'identité, purent être sacrifiés à la folie sanguinaire des bandes nazies.

Ces horreurs se passèrent chez nous, sur notre douce terre de France, avec la complicité du gouvernement français collaborant avec ceux qui nous affament, qui pillent nos richesses, qui retiennent nos prisonniers, qui assassinent les patriotes combattant pour une France libre et heureuse [...].

Déjà, les plus grandes autorités spirituelles et intellectuelles de France – les chefs des Églises catholique et protestante, les représentants les plus qualifiés de la science et des lettres françaises – se sont élevées avec indignation contre cette tragique et barbare chasse aux Juifs. Il ne faut pas que ces appels restent sans écho !

Jeunes Français ! Écoliers ! Étudiants !

À la rentrée, vous trouverez dans vos classes des milliers de places vides. Ce sont celles de vos camarades juifs, élevés comme vous dans l'amour de la France. Sachez que le gouvernement de Pétain-Laval les a livrés à une mort certaine. Est-ce cela l'ordre nouveau ? Est-ce cela la Révolution nationale ?

Éducateurs ! Maîtres et maîtresses d'écoles ! Professeurs !

Vous qui consacrez votre vie à former l'âme de la jeunesse française, qui lui enseignez les grands principes de la justice et de la fraternité humaine, pourriez-vous passer sous silence ces actes inhumains et barbares ?

*Multipliez vos protestations auprès des autorités !
Hébergez, protégez, cachez les enfants juifs et leurs familles !
Ne les laissez pas livrés aux mains des tueurs hitlériens !
Sauvez l'honneur de la France !*

* Tract diffusé par le Mouvement national contre le racisme, septembre 1942.

Lettre d'une enfant juive au maréchal

« Lorsqu'on part pour une destination inconnue, tout est fini, bien fini. »*

Le peuple de Paris a réagi au vu des scènes dans la rue, mais ne se doutait pas du désastre frappant des foyers brisés, où les enfants sont restés sans parents. Voici l'histoire d'une fillette de treize ans, dont les parents furent internés, racontée par elle-même dans une lettre au maréchal, lequel se vantait par affiches et brochures : *« J'ai répondu à deux millions d'enfants ! »* La petite Sarah Boruchowicz n'en faisait pas partie, et pour cause !

Au 52 de la rue d'Angoulême, à Paris, habitaient Towia et Yohewet Boruchowicz avec leurs cinq enfants, dont la plus âgée, Madeleine, avait dix-huit ans en 1942 et les plus jeunes, Daniel et Nicole, des jumeaux de dix-huit mois. Parmi eux, Sarah et son frère Armand, huit ans et demi. Le *curriculum vitae* des parents est on ne peut plus classique, vu le milieu dont ils faisaient partie. Arrivés en France en 1927, Towia et Yohewet s'établirent comme tailleurs à domicile. À la déclaration de la guerre, Towia s'engage comme volontaire dans la Légion étrangère et sera, quinze jours plus tard, réformé : il ne pèse que 51 kg ! Il se remet à la machine à

coudre pour « pédaler » jusque tard dans la nuit. Cinq bouches à nourrir ! Vint la rafle du 20 août 1941 visant les Juifs étrangers du XI^e arrondissement. Towia, qui attendait toujours sa naturalisation bien que père de cinq enfants, tous français, est emmené à Drancy et déporté dans les premiers convois du printemps 1942.

Un jour de juillet 1942, Yohewet Boruchowicz, en étrangère soucieuse de se « mettre en règle », se rend à la préfecture pour renouveler sa carte d'identité. Elle revient à la maison, tard dans la soirée, mais accompagnée de deux policiers qui lui laissent le temps de ramasser quelques affaires, d'embrasser en hâte les enfants, qu'elle ne reverra jamais. Madeleine, employée comme manutentionnaire dans une pharmacie, quitte son travail pour s'occuper de ses frères et sœurs. Elle passe son temps à frapper aux portes des diverses administrations, tel le Secours national, pour y trouver une aide pécuniaire, de quoi nourrir la famille, qui ne dispose en tout et pour tout que d'une allocation mensuelle de 690 F, qui leur est versée au titre de famille nombreuse. Sarah, treize ans, restée à la maison pour garder les enfants, entend pleurer les deux petits à longueur de journées, réclamer leur maman. D'où l'idée d'écrire au maréchal Pétain pour qu'il libère sa mère. Peut-être de l'école où, avec tant d'autres enfants, elle écrivait au maréchal sous la dictée de la maîtresse ? Peut-être sur le conseil de l'assistante sociale du Secours national, qui déposera les lettres sur le bureau de son directeur ?

Dès les premiers mots de sa lettre [10 octobre 1942], écrite dans le style d'une supplique au Roi, enseigné dans les écoles et pratiqué également par les milieux maréchalistes pour assurer le chef de leur totale allégeance, Sarah évoque le malheur qui s'est abattu sur leur maison : *« Monsieur le Maréchal de France ! Ma main tremble, ma voix est perdue. Vers la porte qui n'a d'autres échos que le vent, quatre menottes se tendent désespérément en un double cri de détresse : "Maman ! Maman !" Mais la voix douce qui sait tout consoler n'a pas répondu. »* Un talent littéraire qui se manifeste précocement, ou une douleur incommensurable qui dicte à cette enfant les mots et les phrases aussi graves et déchirants que le drame vécu par cette famille ?

Dans une écriture très soignée, Sarah raconte assez longuement au maréchal l'histoire de ses parents, leur amour pour la France : « *Papa travaillait dur, le travail se faisait absent mais il ne se plaignait jamais.* » En l'espace d'un an, on leur avait arraché papa et maman, « *le temps des fêtes est passé, le temps de Dieu et de l'homme est resté.* » Cet homme, c'est le maréchal et c'est lui seul qui... « *peut rendre maman.* » Mais Sarah étonne par sa lucidité, ou son intuition, lorsqu'elle dit qu'il est encore temps de sauver maman qui se trouve toujours à Drancy, tandis que pour papa il n'y a plus d'espoir, « *car lorsqu'on part pour une destination inconnue tout est fini, bien fini.* ». C'est une enfant de treize ans qui le dit au chef de l'État, lui qui voulait ignorer cette vérité jusqu'à la fin de ses jours.

Quelques jours plus tard, en l'absence de réponse, Sarah réitère son appel par un pneumatique. Le directeur du Secours national, après enquête sur la famille Boruchowicz, transmet le « dossier » à Fernand de Brinon, délégué de Vichy pour les territoires occupés, l'accompagnant d'une lettre personnelle écrite sur un ton administratif, qui laisse cependant percevoir sa sympathie pour le cas de Sarah.

Une lettre à laquelle le maréchal n'a jamais répondu... Des enfants qui ont cessé d'exister, dès avant leur mise à mort. ■

* La lettre de Sarah Boruchowicz a été retrouvée dans les archives du Secours national. Des extraits, accompagnés d'un commentaire, ont été publiés dans *Le Monde Juif*, n° 1, août 1946.

Le temps de la Mémoire



Des déportés en tête d'un défilé populaire à Paris contre la prescription des crimes nazis.

Anne xes

Notice biographique d'Adam Rayski	74
Bibliographie	77
Sources documentaires et crédits photographiques	78

Notice biographique



Adam Rayski en mission secrète à Marseille, mai 1941.
Photo prise, à son insu, sur la Canebière
par un photographe de rue.

Adam Rayski a été l'un des témoins et des acteurs de la tragédie de la rafle du Vel' d'Hiv', les 16 et 17 juillet 1942.

Né en 1913 à Bialystok (Pologne), il ne tardera pas, à peine adolescent, à adhérer à la Gauche scolaire, une organisation à tendance marxiste, pour en devenir rapidement le responsable.

Arrivé à Paris en 1932, il entreprend des études de journalisme à la Sorbonne, convaincu qu'il n'existe pas de meilleure arme que la parole écrite pour gagner l'adhésion des masses à une cause révolutionnaire.

En 1934, il entre au quotidien de gauche en langue yiddish, *La Presse Nouvelle*. Peu après, il fera partie de la rédaction de *L'Humanité* pour assurer les liens politiques avec le quotidien juif.

En juillet 1940, s'évadant d'un camp de transit de prisonniers de guerre à Nantes, il revient dans Paris occupé, au matin du 14 juillet. Il participe à la création du mouvement de résistance juive placée sous l'égide de la MOI (Main d'Œuvre Immigrée), une organisation affiliée au Parti communiste.

En septembre 1941, Adam Rayski est promu responsable national de la résistance juive MOI, dont la branche armée s'est illustrée par son héroïsme contre la Wehrmacht. Il occupera ce poste jusqu'à la fin de la guerre.

Il ne lâchera pas sa plume et s'en servira pour assurer la mémoire de cette période exceptionnelle, celle de la résistance juive, comme historien.

Adam Rayski est membre d'honneur du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) dont il fut cofondateur, en 1943, dans la clandestinité.

Adam Rayski fait partie du Jury national du Concours de la Résistance et de la Déportation, en qualité de personnalité de la Résistance. Il est président de l'Union des Résistants et Déportés Juifs de France (URDF). L'association publie une revue d'information historique, *La Lettre des Résistants et Déportés Juifs*, 35, place Saint-Ferdinand, 75017 Paris.

Site Internet :
resistancejuive-france.net

Publications d'Adam Rayski

■ *Nos Illusions perdues*

Balland, Paris, 1985 (épuisé).

Disponible en CD-Rom.

Traduction allemande *Zwischen Thora und Partei*,
Herderbücherei, Freiburg, 1987.

■ *Qui savait quoi ? L'extermination des Juifs 1941-1945*

avec Stéphane Courtois

La Découverte, Paris, 1987.

■ *Le Sang de l'étranger. Les immigrés de la MOI dans la Résistance*

avec Stéphane Courtois et Denis Peschanski,

Fayard, Paris, 1989, 2^e édition 1994.

Traduction allemande de *L'Affiche rouge, Immigranten und Juden in der französischen Résistance*, Verlag Schwarze Risse, Berlin, 1994.

■ *Le Choix des Juifs sous Vichy. Entre soumission et résistance*

La Découverte, Paris, 1992.

Bibliographie

■ Pierre Laborie,

1942 et le sort des Juifs. Quel tournant dans l'opinion ?

(Dans la revue *Annales*, n° 3, mai-juin 1993),

Librairie Armand Colin, Paris.

■ Michael R. Marrus, Robert O. Paxton

Vichy et les Juifs

Calmann-Lévy, Paris, 1981.

■ Serge Klarsfeld

Le Mémorial de la Déportation des Juifs de France

Édité et publié par Beate et Serge Klarsfeld, 1979.

■ Eric Conan

*Sans oublier les enfants. Les camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande
19 juillet-16 septembre 1942*

Grasset, Paris, 1991.

■ Michel Prévot

La Marseillaise. Étude sociologique de l'hymne national

Éditée par le ministère de la Défense-secrétariat d'État aux Anciens combattants. Coproduction avec les Éditions Crimée, Paris, 1997.

Sources documentaires et crédits photos

- Archives nationales
- Bibliothèque historique de la Ville de Paris
- Ministère de la Défense. Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives
- Mémorial du maréchal Leclerc-de-Hauteclocque et de la Libération de Paris/Musée Jean-Moulin-Ville de Paris
- Centre de documentation juive contemporaine
- Archives historiques de la préfecture de police
- Musée de la Résistance nationale. Champigny-sur-Marne
- Presse clandestine juive et du Mouvement national contre le racisme (MNCR). Collection de l'auteur
- L'étoile jaune qui figure en page 16 a été portée par Mme Jentl Szlifké. Nous remercions sa fille, Paulette Sarcey, ancienne résistante et déportée, qui a bien voulu nous la prêter.



Patrice Larue,
La Marseillaise éternelle.

Cette illustration est parue dans *La Marseillaise*, revue coéditée par le secrétariat d'État aux Anciens combattants - ministère de la Défense, et les Éditions Crimée, 1997.

Cet ouvrage est édité par la Mairie de Paris.

Conception graphique, secrétariat de rédaction et réalisation :
Paragramme 01 49 29 92 29.

Réédition mars 2010